

2021 RAPPORT ANNUEL



WALLONIE SANTÉ

Editeur responsable :

Philippe Buelen
Avenue Maurice Destenay, 13 - 4000 Liège Belgique

Conception graphique : www.knok.be



WALLONIE SANTÉ

**RAPPORT
ANNUEL
2021**



Sommaire

p. 7

LE MOT DES PRÉSIDENTS

p. 10

NOS CHIFFRES CLÉS

p. 12

L'AGILITÉ COMME ATOUT

p. 18L'OPPORTUNITÉ D'UNE TRANSITION
ÉNERGÉTIQUE RAPIDE**p. 22**

HOMMAGE AUX SOIGNANTS

p. 26

LÉGIAPARK

p. 30

L'AGENCE POUR UNE VIE DE QUALITÉ (AVIQ)

p. 36

TÉMOIGNAGES

p. 66NOTRE MISSION, NOS MÉTIERS,
NOS VALEURS**p. 68**

LA GOUVERNANCE

p. 70

WALLONIE SANTÉ COMPOSITION

p. 72

RAPPORT DE RÉMUNÉRATION

p. 76

COMPTES

p. 96

RAPPORT DE GESTION

p. 102

LIGNES DIRECTRICES



LE MOT DES PRÉSIDENTS

INVESTIR DANS LA SANTÉ, C'EST INVESTIR DANS LE CAPITAL HUMAIN

WALLONIE SANTÉ est encore une jeune start-up en pleine ascension. En effet, unique fonds d'investissement public dédié à la Santé et à l'Action sociale en Wallonie, notre structure continue de se déployer rapidement depuis sa création fin 2018. Les chiffres parlent d'eux-mêmes. En trois ans, ce sont plus de 100 dossiers de crédits et/ou de participation en capital, voire de garanties qui sont passés entre les mains de nos analystes avec un seul objectif : soutenir le premier secteur en termes d'emplois en Wallonie et investir massivement dans les infrastructures qui nous seront indispensables demain, tant au niveau de la capacité d'accueil que de la qualité des soins prodigués.



Philippe Buelen,
Président du Comité
de direction & CEO

Structure souple et agile, WALLONIE SANTÉ travaille avec une approche « customer centric » dans le sens où nos innovations en matière de financement naissent souvent du contact de nos équipes opérationnelles avec nos clients et partenaires. Leurs remarques et leurs observations constituent souvent des pistes d'améliorations potentielles et des besoins d'un marché aux caractéristiques aussi essentielles et en perpétuelle mutation. C'est d'ailleurs ce qui nous a amenés à développer de nouveaux produits financiers de soutien, comme le prêt Propulsion Santé pour soutenir la solvabilité, le prêt START Santé destiné aux structures en phase de démarrage et, évidemment, le prêt Green Health, qui finance tous les travaux économiseurs d'énergie, une préoccupation devenue aujourd'hui majeure chez tous les gestionnaires.

La Santé et l'Action sociale reste un secteur à redévelopper. Ces dernières années, celui-ci a fait l'objet de désinvestissements structurels comme partout en Europe et il y a donc urgence aujourd'hui de pouvoir y réinvestir massivement afin de relever les défis de demain qui sont polymorphes. Tous les types de structures sont concernés et les chantiers sont nombreux.

Les hôpitaux par exemple doivent aujourd'hui s'inscrire dans une nouvelle logique de financement ainsi que dans un système de réseaux locorégionaux qui apportera une plus grande complémentarité entre les entités, tout en

assurant aux patients une meilleure transparence et une meilleure prise en charge. Dans ce contexte, WALLONIE SANTÉ soutient bien entendu les hôpitaux dans leurs besoins d'investissements en infrastructures et en matériel, car ils ne peuvent évidemment pas attendre. Nos interventions couvrent aussi le volet digital (IT et réseaux), une initiative novatrice, mais aussi primordiale à l'heure où les structures hospitalières sont de plus en plus victimes de graves cyberattaques qui mettent en danger la vie des patients.

Un autre défi du monde de la Santé et de l'Action sociale réside dans l'accompagnement et l'encadrement du vieillissement de la population. Selon les dernières projections du Bureau du Plan, la Belgique comptera près de 13 millions d'habitants en 2070 tandis que l'espérance de vie sera portée à 88 ans pour les hommes et à 90 ans pour les femmes. Dans ce contexte, il est attendu que le nombre de personnes de 80 ans et plus, vivant en maisons de repos, double à cette échéance. Il est donc capital de déployer aujourd'hui les infrastructures de demain en privilégiant le progrès continu et une qualité d'accueil toujours plus grande. Au contraire des idées reçues, la vieillesse n'est pas un naufrage, mais une autre façon de naviguer, tout simplement. WALLONIE SANTÉ œuvre dès lors tous les jours pour soutenir l'adaptation du secteur de l'accueil des seniors afin que les maisons de repos et les autres structures dédiées à ces tranches d'âge restent avant tout des lieux de vie, de bien-être et



Laurent Levieux,
Président du Conseil
d'administration

100

DOSSIERS DE CRÉDITS ET/OU DE PARTICIPATION EN CAPITAL, VOIRE DE GARANTIES, QUI SONT PASSÉS ENTRE LES MAINS DE NOS ANALYSTES

85

C'EST LE NOMBRE DE PLACES MRS QU'OFFRIRA L'ANCIEN PRIEURÉ D'OIGNIES AU TERME DE LA PHASE 1 DE LA RÉNOVATION

13

C'EST LE NOMBRE D'HABITANTS (EN MILLIONS) QUE LA BELGIQUE COMPTERA À L'HORIZON 2070

d'épanouissement.

Créée fin 2018, WALLONIE SANTÉ a été dotée de moyens financiers à hauteur de 260,1 M€. Au cours de l'année 2021, WALLONIE SANTÉ a pris des décisions d'investissement à hauteur de 39,6 M€ et 22,8 M€ d'euros libérés ou engagés (+7 %), dont les demandes de soutien à la transition énergétique pour 3,9 M€. Au 31 décembre 2021, WALLONIE SANTÉ a engagé un total d'investissements à hauteur de 133,4 M€ d'euros dont 34,6 M€ d'euros déjà libérés.

Parmi les projets emblématiques menés en 2021, il faut citer en primeur celui du LégiaPark, un ensemble immobilier en phase finale de réalisation et qui sera entièrement dédié au renforcement de l'écosystème des biotechnologies en Wallonie. Il s'agit de compléter cette chaîne de valeur en actionnant plusieurs leviers et notamment celui des interactions entre les différents acteurs afin de stimuler la recherche et, au final, de doper l'innovation. Le LégiaPark constitue à ce jour le plus gros investissement de WALLONIE SANTÉ (20 M€ sur un total de 83 M€ d'investissements) qui se pose ici comme l'investisseur public de référence dans l'écosystème de l'innovation des soins de santé.

Une part non négligeable des autres investissements concerne d'autres projets d'innovation qui se situent dans des registres différents. Il y a par exemple le centre « Espace 84 » dans la région de Charleroi qui se profile comme une véritable spin-off d'une maison médicale existant depuis 1978. Cette nouvelle structure offrira d'ici quelques mois un espace de soins multidisciplinaires, un lieu qui assurera une prise en charge globale, préventive et complémentaire à la médecine classique, mais surtout individualisée, c'est-à-dire centrée sur l'individu et son histoire et non uniquement sur ses symptômes. Assurément, c'est une révolution ! Les maisons médicales font d'ailleurs partie intégrante des structures

à développer en priorité, en particulier dans les zones rurales où elles permettent un meilleur accès aux soins. Elles sont aussi profitables aux soignants qui, en se regroupant sous une même structure, bénéficient de plus d'échanges et d'un véritable soutien mutuel si nécessaire. L'avenir est là, il nous suffit de lui tendre la main.

Enfin, on ne passera pas non plus sous silence le formidable projet de reconversion de l'ancien prieuré d'Oignies à Aiseau-Presles. Celui-ci prévoit la rénovation et la transformation de ce magnifique bâtiment historique dont la fondation remonte à 1187 en une maison de repos de 85 lits qui sera rapidement rejointe par une résidence-services. Le projet est enthousiasmant et, lui aussi, novateur, car il intègre une approche d'habitat kangourou par le biais d'un potager et d'une école des devoirs. Ce cadre exceptionnel et verdoyant de 3 hectares deviendra donc un lieu de rencontres, d'échanges et d'enrichissement intergénérationnels. L'innovation passe aussi par là.

WALLONIE SANTÉ, c'est donc tout cela à la fois et bien plus encore, car il ne s'agit ici que d'un aperçu de nos nombreuses activités et interventions financières. Vous en découvrirez bien d'autres dans les pages qui suivent. Parce que WALLONIE SANTÉ est toute entière dédiée à investir dans le capital humain, il nous faut évidemment aussi remercier nos équipes qui ont, comme toujours, fourni un travail extraordinaire de soutien au secteur, avec force, détermination et résilience. Si en 2020 et en 2021 les crises se sont succédées, nous sommes de ceux qui pensent qu'elles doivent être envisagées comme des opportunités pour accélérer le changement et renforcer nos actions. C'est pour cette raison que notre mobilisation reste totale.

Enfin, la consécration de WALLONIE SANTÉ comme Business Unit à part entière et aux compétences élargies dans le cadre de la réforme à venir des outils économiques régionaux témoigne de l'acuité grandissante et de la pertinence de ses activités et objectifs sociétaux, et de par la même, constitue le plus beau témoignage de reconnaissance de la WALLONIE à ses fondateurs.

3,9 M€

C'EST LE MONTANT DES
DEMANDES EN 2021 CONCERNANT
LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE
DES INSTITUTIONS

+7%

C'EST LA PROGRESSION
DEPUIS 2020 DU MONTANT LIBÉRÉ
OU ENGAGÉ DANS
NOS INTERVENTIONS

20 M€

C'EST L'INVESTISSEMENT
CONSENTI PAR WALLONIE SANTÉ
DANS LE PROJET
DU LÉGIAPARK



Nos chiffres clés



39,6 M€

C'EST LE MONTANT TOTAL DES PRISES DE DÉCISIONS D'INVESTISSEMENTS EN 2021

34,6 M€

C'EST LE MONTANT TOTAL LIBÉRÉ OU ENGAGÉ HORS FONDS KYOTO

260,1 M€

CE SONT LES MOYENS FINANCIERS DONT DISPOSE WALLONIE SANTÉ

35,2 M€

C'EST LE MONTANT TOTAL DES DEMANDES QUI CONCERNENT L'ENVELOPPE KYOTO POUR LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

133,4 M€

C'EST LE MONTANT TOTAL DES DÉCISIONS D'INVESTISSEMENT PRISES AU 31 DÉCEMBRE 2021 DEPUIS LA CRÉATION DE WALLONIE SANTÉ

1 À 12

C'EST L'EFFET LEVIER GÉNÉRÉ PAR WALLONIE SANTÉ AUPRÈS DES PARTENAIRES BANCAIRES

LE SECTEUR
DE LA SANTÉ ET
DE L'ACTION SOCIALE,
C'EST :

197.000

EMPLOIS (CHIFFRES 2020)
1^{ER} SECTEUR EN WALLONIE

15,2%

DE L'EMPLOI EN WALLONIE (CHIFFRES 2020)

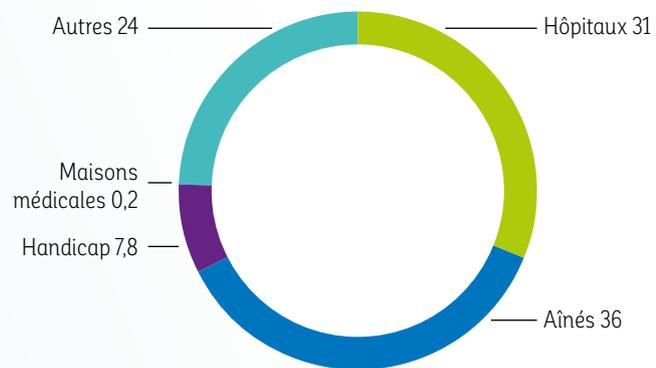
8,4%

DU PIB WALLON (CHIFFRES 2020)

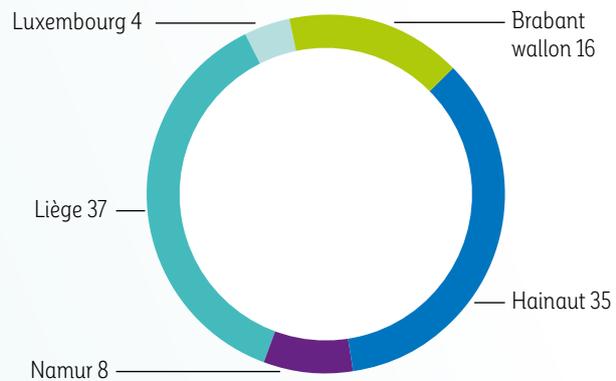
1,286

MILLIARD D'EUROS D'INVESTISSEMENTS (CHIFFRES
2019)

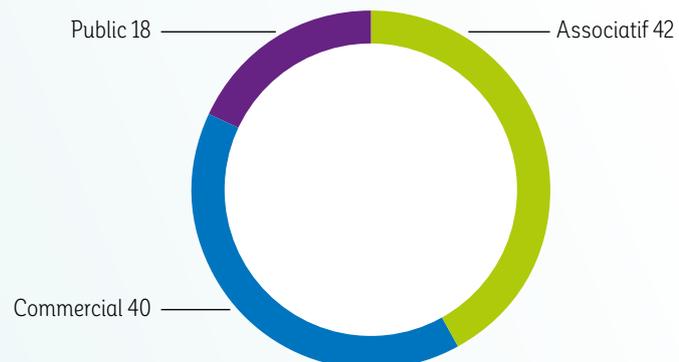
Interventions de Wallonie Santé par secteur d'activité (%)



Répartition géographique des dossiers (%)



Statut des structures qui sollicitent Wallonie Santé (%)





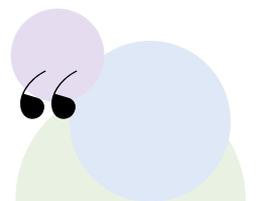
L'AGILITÉ COMME ATOUT

WALLONIE SANTÉ est bien plus qu'un acteur du financement pour le secteur de la Santé et de l'Action sociale. En effet, l'évolution du secteur et de ses besoins nous pousse à constamment amender et renouveler notre offre de produits financiers afin de répondre et d'anticiper toutes les demandes du marché, le tout dans un objectif d'efficacité et d'intérêt collectif.

Dire d'une entreprise qu'elle est agile, c'est savoir que celle-ci n'est pas figée dans ses processus. Elle est donc capable de s'adapter rapidement aux changements imprévus (de façon réactive) et aux nouvelles tendances (de façon proactive) qui se dessinent dans son secteur tout en conservant une continuité stratégique, opérationnelle et humaine. En d'autres termes, sa structure lui permet de changer aisément de cap dès que le vent tourne. C'est précisément l'approche privilégiée au sein de WALLONIE SANTÉ. Car nous savons tous qu'à l'heure où le secteur de la Santé et de l'Action sociale évolue dans un contexte extrêmement volatil, l'agilité est plus que jamais essentielle pour s'adapter efficacement aux courants contraires.

Des crises successives

La création de WALLONIE SANTÉ fin 2018 a été visionnaire, bien plus qu'on aurait pu l'attendre. Car à l'époque, on était loin d'imaginer la succession de crises historiques qui allait se produire. En mars 2020, il y a d'abord eu la pandémie de Covid-19 qui s'est installée pendant presque deux ans – est-ce terminé ? – et qui a contraint les institutions de soins de première ligne à faire face au déferlement de patients, au manque de places et de matériel de protection ainsi qu'à l'épuisement et aux pénuries de soignants. Bien entendu, le secteur de l'Action sociale n'a pas été épargné : au sein des structures d'accueil pour aînés ou handicapés, la situation s'est aussi rapidement dégradée avec, à la clé, de nombreux décès, un manque de matériel et un personnel tout aussi exténué.



La création de WALLONIE SANTÉ fin 2018 a été visionnaire, bien plus qu'on aurait pu l'attendre. Car à l'époque, on était loin d'imaginer la succession de crises historiques qui allait se produire.

La mobilisation tant humaine que financière de WALLONIE SANTÉ a bien évidemment été totale avec la mise au point de nouveaux produits pour répondre aux demandes et aux besoins, lesquels étaient même inconnus vu le caractère inédit de la crise. WALLONIE SANTÉ a ainsi lancé des moratoires pour les crédits en cours, des prêts spécifiques pour renforcer la trésorerie et un volet « garanties » pour les nouveaux crédits contractés. Cela dit, la difficulté tient dans le fait qu'après chaque impact, il y a une période de latence, un peu comme si, groggy, il fallait prendre de temps de réaliser l'ampleur des dégâts. Pour les structures de soins et de l'action sociale, c'est exactement ce qui s'est produit, car il fallait d'abord parer à l'urgence sanitaire, ce qui est bien légitime. Dès lors, WALLONIE SANTÉ a continué d'œuvrer en adoptant une approche prospective avec la création - en collaboration avec la SOWALFIN - du prêt **PROPULSION SANTÉ** qui permettait de disposer d'un financement simple et rapide pour renforcer la structure financière des institutions lorsque l'activité avait été ralentie ou n'avait pas augmenté comme attendu en raison de la crise sanitaire. Concrètement, le prêt ProPulsion Santé vient renforcer la solvabilité des établissements tout en amenant de nouveaux moyens de trésorerie pour reconstituer le fonds de roulement. WALLONIE SANTÉ peut intervenir jusqu'à 1,8 Mio € et n'exige aucune garantie pour ce prêt, les autres conditions étant identiques à celles du partenaire bancaire pour que, encore une fois, l'efficacité et la rapidité priment dans cette situation d'urgence.

L'urgence dans les inondations

À l'été 2021, alors que la vague de Covid s'aplatissait un peu grâce, entre autres, aux efforts titanesques déployés pour la vaccination, ce sont des inondations historiques qui sont venues submerger une bonne partie de la Wallonie avec, là aussi, des dégâts considérables pour plusieurs structures de soins. Pour soutenir les institutions concernées par cette catastrophe naturelle, WALLONIE SANTÉ a mis en place, en collaboration avec les autres outils financiers, de nouvelles offres capables de parer aux urgences. Il a donc été décidé de soutenir le Fonds des Calamités en examinant les demandes supérieures à 50.000 €, mais aussi de proposer des **AVANCES** plafonnées à un maximum de 75% des dégâts réclamés aux assurances ou au Fonds des Calamités. Bien entendu, en fonction des situations, des prêts directs, mais aussi des garanties ou des possibilités de monter au capital pour soutenir toutes les institutions touchées ont fait partie d'un package aussi complet que varié.



Pour soutenir les institutions concernées par cette catastrophe naturelle, WALLONIE SANTÉ a mis en place, en collaboration avec les autres outils financiers, de nouvelles offres capables de parer aux urgences.



Dans la transition énergétique

Depuis sa constitution, WALLONIE SANTÉ prône la transition énergétique du secteur et elle est naturellement prête à la soutenir. C'est ce qui a d'ailleurs amené à la création en 2020 du **prêt GREEN HEALTH** qui visait à financer les travaux économiseurs d'énergie qu'ils concernent l'enveloppe du bâtiment, les technologies nécessaires à son fonctionnement (chauffage, ventilation, etc.) ou la production d'énergie verte. Ce positionnement a en fait été à nouveau visionnaire. Car au cours du deuxième semestre de 2021, l'économie mondiale s'est emballée et, avec elle, les prix de l'énergie ont explosé. Or, l'énergie, quelle que soit sa nature, est une denrée essentielle pour le secteur de la Santé et de l'Action sociale. Cette situation accroît naturellement encore la pression sur les institutions, mais aussi le besoin de transition énergétique. C'est bien à ces fins que WALLONIE SANTÉ réserve une enveloppe de 30 M€ pour financer cette transition, une offre qui est même pratiquement doublée avec le **MÉCANISME DU TIERS INVESTISSEMENT** et pour lequel aucun apport de la part du bénéficiaire n'est nécessaire pour le financement d'une source de production d'énergie verte (voir les pages qui suivent à ce sujet).

Des écosystèmes structurants pour l'avenir

Comme évoqué, l'agilité de WALLONIE SANTÉ ne fonctionne pas uniquement selon un principe réactif, mais aussi proactif, notamment pour ce qui touche à l'innovation et au renforcement des chaînes de valeur de l'écosystème de la santé. C'est pour cela que WALLONIE SANTÉ est d'ailleurs le plus gros investisseur (aux côtés notamment du CHC et de NOSHAQ) dans le projet du **LÉGIAPARK**, un ensemble immobilier dédié aux activités économiques dans le domaine des sciences du vivant, un secteur d'avenir porteur d'emplois pour la Wallonie, mais aussi de valeur pour tout l'écosystème avec lequel il entretiendra des relations étroites. Car l'innovation naît souvent de l'interactif, du partage et de la collaboration avec les acteurs de la Santé et de l'Action sociale. En effet, mettre un vaccin au point reste impossible sans dialogue avec les médecins, le secteur hospitalier et les soignants en général. Pas plus que la mise au point d'un produit ou un service dédié aux aînés ou aux personnes porteuses d'un handicap. Le projet du LégiaPark permettra, comme d'autres, à venir, d'élargir notre champ de vision, de capitaliser sur nos forces vives, de développer et renforcer les liens entre les acteurs du secteur des Life Sciences – quelle que soit leur position dans l'écosystème – pour consolider nos compétences et notre valeur ajoutée sur le long terme.



Une anticipation sur les besoins de nouvelles structures

C'est toujours avec ce désir d'anticiper les besoins du secteur de la Santé que WALLONIE SANTÉ vient aussi de lancer le nouveau **PRÊT START SANTÉ**. Celui-ci est né d'un constat : les difficultés de trésorerie que peuvent rencontrer les nouvelles structures en phase de démarrage, en particulier celles qui bénéficient d'un nouveau subside ou d'une reconnaissance de l'AVIQ ou de l'INAMI. Or, plusieurs mois peuvent s'écouler entre l'octroi du subside (AVIQ) ou des accords émanant des organismes assureurs (INAMI) et le versement effectif des fonds, ce qui peut rendre la situation financière de l'institution en question, voire fatale. WALLONIE SANTÉ a souhaité aussi apporter une réponse simple et efficace à cette situation par le biais du nouveau financement START Santé qui consiste en un prêt de trésorerie court terme (sans contrepartie privée) activable pour les structures qui bénéficient de subsides encore non libérés (ou partiellement).

Créé fin 2018, le fonds d'investissement WALLONIE SANTÉ a été doté de moyens financiers à hauteur de 260,1 M€ et ce sont déjà plus de 100 dossiers qui sont passés entre les mains – expertes – de notre équipe. À la fin 2021, WALLONIE SANTÉ a totalisé pour 133,4 M€ de dossiers décidés et pour 34,6 M€ de dossiers libérés ou engagés. Pour ce qui concerne la transition énergétique, les demandes s'élèvent aujourd'hui à 35,2 M€, ce qui témoigne de l'ampleur des besoins des institutions en la matière. Il faut en outre bien comprendre que ces chiffres ne font pas de WALLONIE SANTÉ un concurrent du secteur bancaire, mais un partenaire solide et presque incontournable, sollicité par les porteurs de projet tant publics que privés, avec lesquels avec lequel l'avenir du secteur s'écrit.

Ces quelques exemples montrent à quel point WALLONIE SANTÉ est à l'écoute des besoins du secteur et déploie une agilité de tous les instants pour tantôt palier aux problèmes générés par les crises, tantôt répondre aux besoins de transition – ce qui vaut aussi pour la transition digitale – ou encore pour capitaliser sur l'existant en partant du postulat qu'on peut travailler à une consolidation pour assurer au secteur le plus beau des avenir dans notre région au bénéfice de l'emploi et du bien-être de nos concitoyens. Notre action, vous pourrez la découvrir tout au long de cet ouvrage aussi par le biais des témoignages qui illustrent nos possibilités d'intervention financière, ainsi que notre accompagnement humain. Car notre objectif premier, c'est de répondre aux enjeux et attentes du secteur de la Santé et de l'Action sociale.

133,4 M€

C'EST LE MONTANT DE DOSSIERS
D'INVESTISSEMENT DÉCIDÉS PAR WALLONIE
SANTÉ À LA FIN 2021

100

CE SONT DÉJÀ PLUS DE 100 DOSSIERS QUI SONT
PASSÉS ENTRE LES MAINS – EXPERTES – DE
NOTRE ÉQUIPE



L'OPPORTUNITÉ D'UNE TRANSITION ÉNERGÉTIQUE RAPIDE

Le besoin de transition énergétique s'est encore accru en 2021 en raison de la reprise économique forte post-covid. L'ère de l'énergie chère est arrivée et, selon les experts, elle va durer. D'où la nécessité d'accélérer la transition, spécialement dans le secteur de la Santé et de l'Action sociale qui est gros consommateur.

La transition et l'indépendance énergétique sont plus que jamais des sujets au cœur des préoccupations. En effet, depuis plusieurs mois, les prix de l'énergie ont explosé et, compte tenu des plus récents et malheureux événements, ceux-ci vont à nouveau augmenter dans les semaines et mois à venir. Toutes les projections montrent en outre qu'ils resteront élevés sur le très long terme.

Dans ce contexte, il est aujourd'hui stratégique pour une institution d'arriver à maîtriser les coûts liés à l'énergie autant que déployer une forme d'indépendance pour s'affranchir des fluctuations des prix sur les marchés internationaux. Le paramètre énergétique est donc devenu déterminant dans la pérennisation de l'activité et dans le maintien de la rentabilité des structures de soins sur le long terme, un enjeu qui, encore une fois, ne fera que s'accroître dans les années à venir.

La situation en Belgique

Le secteur des soins de santé est fortement émetteur de carbone, ce qui n'est pas une surprise étant donné les surfaces des bâtiments exploités, les besoins en électricité, en chauffage, en ventilation, en eau sanitaire, etc. IOP Publishing, un organisme qui analyse régulièrement la situation sur le sujet, a classé les pays de l'OCDE en fonction du niveau d'émissions de carbone du secteur des soins de santé (hospitalisations et soins ambulatoires, institutions de long séjour, activités de prévention). La Belgique figure dans le top 3 de ce classement, derrière les Pays-Bas (1er) et les USA (2), mais devant la France (4e), l'Autriche (5e) ou encore l'Allemagne (voir tableau récapitulatif). Selon cette étude, le secteur de la Santé et de l'Action sociale pèserait pour 7,7% des émissions totales de notre pays (chiffres





La Belgique s'est
engagée pour un
système de santé
climatiquement
neutre en 2050.

30

MIOS €

C'EST LE TOTAL DE
L'ENVELOPPE KYOTO
DISPONIBLE POUR LE
PRÊT GREEN HEALTH

2019), soit 0,66 tonne de CO₂ par an et par habitant. C'est un résultat très élevé et qui pèse lourd dans l'empreinte carbone, mais aussi dans le bilan financier des institutions et ce, quelle que soit leur taille. Depuis plusieurs mois, la nécessité de réduire la consommation énergétique ne revêt plus qu'une composante climatique, mais aussi un intérêt économique. Car l'augmentation brutale et importante des charges liées à l'énergie expose le niveau de rentabilité des institutions de soins. Celles-ci doivent donc prendre des mesures pour réduire leur vulnérabilité face aux fluctuations des prix de l'énergie sur les marchés.

En novembre 2021, sept pays européens se sont engagés à la COP26 à développer des systèmes de santé plus durables et à faibles émissions de carbone. C'est le cas de la Belgique qui a pris place aux côtés de l'Allemagne, de l'Irlande, des Pays-Bas, de la Norvège, de l'Espagne et du Royaume-Uni pour renforcer sa résilience climatique et la durabilité de son système de santé avec l'objectif d'être totalement neutre d'ici 2050. Pour l'environnement, le secteur de la Santé constitue d'ailleurs un puissant levier de transition, car les pays européens consacrent en moyenne près de 10% de leur PIB à la fourniture de soins de santé, ce qui signifie que le secteur a une influence économique considérable et peut donc jouer un rôle clé dans la réduction des émissions nationales de CO₂. Le secteur de la Santé et de l'Action sociale sont plus que jamais de puissantes chaînes de valeur.

Une opportunité à saisir

On aurait tort de croire que l'indépendance énergétique – ou la réduction de la dépendance – est le fait d'une décision politique. En effet, cet acte échoit en réalité à l'institution elle-même. Et c'est une opportunité à saisir, car les solutions sont aujourd'hui nombreuses pour réduire les besoins énergétiques d'une entité, quelle que soit son activité finale. Éolien, photovoltaïque, cogénération, isolation, chauffage, ventilation : les nouvelles technologies sont variées et elles permettent, en fonction de leur degré d'implémentation, de s'affranchir totalement ou partiellement des pressions exogènes.

Pour accompagner et soutenir cette transition énergétique dans le secteur des soins, WALLONIE SANTÉ propose plusieurs solutions dont le prêt GREEN HEALTH et le mécanisme du tiers investissement qui ne nécessite, lui, aucun apport.

Premièrement, le prêt Green Health est financé par une enveloppe issue du Fonds Kyoto à hauteur de 30 Mios €. Concrètement, les institutions peuvent accéder à un crédit à taux plancher destiné exclusivement aux travaux économiseurs d'énergie avec la double perspective de générer d'importantes économies financières sur le long terme et de réduire leur empreinte carbone.

Deuxièmement, la solution du tiers investisseur constitue une autre opportunité de transition. Dans ce schéma, l'entreprise bénéficiaire ne s'occupe de rien, le projet de l'installation et son fonctionnement étant entièrement assurés par **DEMAINVEST**, société créée en partenariat avec Luminus (volet opérationnel) dont la réputation d'excellence n'est plus à faire dans ce métier. L'entreprise bénéficiera, sans aucune démarche administrative ou mobilisation humaine ou financière importante, d'une production d'énergie verte et donc d'une réduction substantielle de sa consommation et de ses coûts en énergie. Il existe donc deux réponses adaptées, efficaces et immédiatement opérationnelles qui permettent de réduire l'empreinte écologique des institutions tout en renforçant leur structure financière afin de dégager de nouvelles marges de manœuvre pour des développements futurs. La transition énergétique, c'est maintenant qu'il faut l'embrasser !

DÉCOUVRIR
**le classement
énergétique des
systèmes de santé du
monde :**







HOMMAGE AUX SOIGNANTS

Le secteur de la Santé et de l'Action sociale fait face à de nombreux défis et notamment à celui de pénuries de soignants. Abîmés par deux ans de pandémie, ceux-ci quittent trop souvent le métier. Pour leur rendre hommage, mais aussi pour susciter des vocations, le réalisateur Christophe Herman a tourné deux films au cœur des « unités covid-19 » afin de dévoiler le quotidien des travailleurs de la santé. WALLONIE SANTÉ a soutenu cette démarche via le Tax Shelter.



Il faut souvent passer par des crises aiguës pour s'apercevoir du bien-fondé des choses et de leur valeur. C'est exactement ce qui s'est passé avec la crise de la Covid-19. La pandémie nous a en effet montré ô combien notre système de santé est important, central, vital même dans des situations comme celles-ci. Et il ne faut pas tergiverser : il a constitué le dernier rempart de notre société face au virus alors que tous les autres secteurs avaient déjà un genou à terre. Cela dit, bien que le système de santé belge figure parmi les plus performants du monde, il a aussi révélé plusieurs failles et notamment celle du désinvestissement structurel opéré ces dernières années. Un manque de financement qui ne concerne pas que les infrastructures, le matériel ou les technologies, mais aussi et probablement avant tout l'humain. Aujourd'hui, le monde de la santé peine en effet à séduire sur le marché du travail alors que, paradoxalement, c'est pourtant lui qui offre les meilleures perspectives d'avenir en termes d'emplois – le secteur employait 197.000 personnes et pesait pour 15,2% de l'emploi wallon en 2020 (1^{er} secteur en termes d'emplois en Wallonie).

Des pénuries de soignants

C'est pourtant face à des pénuries de mains d'œuvre qu'il faut faire face actuellement. Ce qui n'est pas non plus une surprise, car le manque d'infirmiers et d'infirmières par exemple est aussi un phénomène structurel observé depuis une bonne dizaine d'années tandis que, depuis deux ans, est venu s'ajouter l'impact de la crise sanitaire. Les chiffres le confirment : les métiers d'infirmières et d'infirmiers généralistes et de service spécialisé sont placés en situation de pénurie par le Forem, une situation qui ne serait pas le fait d'écoles qui se vident, mais plutôt des difficultés à rester dans ces métiers qui sont peu ou mal valorisés. Et les métiers d'infirmier ne sont pas les seuls concernés : puériculteur.ice.s, ergothérapeutes, kinésithérapeutes, logopèdes, aide-soignant.e.s ou encore aide-familiales sont autant d'autres postes à pourvoir.

Il y a urgence de revaloriser ces métiers d'avenir tout entiers tournés vers l'humain. Une multiplicité de leviers sont à disposition : il y a naturellement le volet salarial (surtout depuis que les études sont passées à 4 ans, en 2017), mais aussi l'amélioration du bien-être au travail, la capacité d'offrir davantage de flexibilité dans les horaires ou encore la réduction de la pénibilité avec des moyens techniques d'avenir (les exosquelettes pourraient être une solution). Pour rendre les études plus attractives, il y

“ Cette production cinématographique apparaît comme une puissante radiographie. »

a aussi des pistes, comme réfléchir à un apprentissage en alternance au cours duquel le postulant peut commencer à gagner sa vie tout en terminant son cursus.

Un hommage

Parce que la pandémie a été brutale et qu'elle a mis à rude épreuve les soignants, WALLONIE SANTÉ, forte de résultats bénéficiaires, a tenu à investir en tant que partenaire dans le deuxième épisode de la série audiovisuelle « Des Corps et des Batailles » qui, en plus de rendre hommage aux soignants, se veut aussi être une production militante dont l'objectif est de valoriser la profession tout en soulignant sa réalité quotidienne, sans filtre. C'est par le biais du mécanisme du **TAX SHELTER** que WALLONIE SANTÉ a soutenu ce projet avec comme deuxième dessein d'épauler aussi l'écosystème de la culture et des arts, fortement impacté par deux ans de crise.

C'est le Belge Christophe Hermans qui est à la réalisation de ce récit documentaire, un homme de cinéma à qui on doit notamment une série de fictions (« Le Cabre », « La Balançoire » et plus récemment « La Ruche » qui traite de la santé mentale) et de documentaires (« Jeu de Dames », « Les Parents », « Étrangère »). Avec le deuxième épisode de « Des Corps et des Batailles » – intitulé « Nouvelle Vague », diffusion courant 2022 –, le réalisateur nous replonge au cœur du CHU de Liège, ce grand centre hospitalier universitaire transformé par l'arrivée de la Covid-19 où l'on retrouve les fameuses « unités covid-19 » qui réunissent infirmières (et en particulier Carine Thirion et Patricia Modanese, héroïnes du premier épisode), médecins, stagiaires et techniciennes de surface pour une lutte quotidienne et acharnée.

Christophe Herman explique lui-même sa démarche pour ce deuxième film : « *En posant ma caméra dans les mêmes unités Covid, les mêmes chambres, les mêmes salles de réunions ou réfectoires de fortune, avec quelques mois d'intervalle, qu'est-ce qui a*

réellement changé ? Qu'ont-ils appris de leurs erreurs ? La communication entre services fonctionne-t-elle mieux ? Les hôpitaux se sont-ils fait entendre par le gouvernement fédéral ? Qu'est-ce qui a été réellement mis en place pour affronter cette nouvelle vague ? Je souhaite montrer comment ce personnel soignant est prêt à réinvestir ces champs de bataille, ces couloirs où la lumière du jour ne perce jamais et où les portes sont éternellement fermées. Revenir sur un lieu pour revivre la même histoire, mais de manière plus violente. Car tous le savaient : la seconde vague serait pire. Et pourtant rien n'a été mis en place... Dans quel état psychique avons-nous laissé ce personnel soignant après la première vague ? Et dans quel état seront-ils après ce second choc ? Ils étaient les héros du JT chaque soir et en sont devenus les bourreaux quelques mois plus tard. Ces infirmières, médecins et femmes de ménage écoutent chaque jour les discours complotistes de nos citoyens, affrontent des familles qui veulent coûte que coûte voir leurs proches sans respect des règles, tombent en burnout jour après jour, contaminant par la même occasion leur famille et leurs proches, craquent et refusent de vouloir continuer à travailler dans de telles conditions. Même la psychologue du CHU n'arrive plus à les rassembler pour les unifier autour d'une parole apaisée. Le temps n'est plus aux discours, il est à l'action de sauver des vies. »

C'est à nouveau avec beaucoup de sensibilité, de justesse et d'humanité que ce second film dépeint le quotidien et les difficultés de femmes et d'hommes au combat. Cette production cinématographique apparaît non seulement comme une grande fresque humaine et sociale, mais aussi comme une puissante radiographie de notre système de santé, un scan qui permet notamment d'épingler ses limites. Génereux, le film donne aussi une série de nouvelles clés de lecture ancrées dans le quotidien et la réalité des soignants et qui devraient contribuer à guider les choix d'avenir pour le

LIRE
Écoles vides ou
problème de rétention
pour le personnel
soignant ?



25.000

EUROS. C'EST LE MONTANT DE L'INVESTISSEMENT DE SOUTIEN AU FILM « NOUVELLE VAGUE », DEUXIÈME OPUS DE LA SÉRIE « DES CORPS ET DES BATAILLES »

197.000

C'EST LE NOMBRE DE PERSONNES TRAVAILLANT DANS LES SOINS DE SANTÉ EN WALLONIE (2020) (1^{ER} SECTEUR EN TERMES D'EMPLOIS EN WALLONIE)

redéploiement de nos structures de soins ainsi que pour installer un environnement de travail positif et de bien-être pour nos soignants. L'opus « Nouvelle Vague » sera diffusé prochainement.

En Attendant la Deuxième Vague (2021)

Un film de Christophe Hermans | Produit par Julie Freres | Son Yves Bemelmans | Montage image Joël Mann | Montage son et Mixage David Vrancken | Étalonnage Michaël Cinquin | Une production Dérives | En coproduction avec Frakas productions, RTBF - Unité Documentaire, Wallonie Image Production, Belga Productions Produit avec l'aide du Centre du Cinéma et de l'Audiovisuel de la Fédération Wallonie-Bruzelles | Avec la participation de Wallimage | Avec le soutien du Tax Shelter via Belga Films Fund et de la Wallonie

VOIR
le film documentaire
« En attendant la
deuxième vague »
(1^{ère} partie)



VOIR le débat autour du
film organisé à l'occasion
de la projection du
premier opus du Festival
ImageSanté







LÉGIAPARK

CRÉATEUR D'ÉCOSYSTÈMES

WALLONIE SANTÉ investit également dans les infrastructures dédiés au renforcement des écosystèmes de la Santé an Wallonie. Le projet du Légiapark notamment propose de rassembler dans des bâtiments ultramodernes une kyrielle d'entreprises actives dans les sciences du vivant afin de renforcer la chaîne de valeur du secteur et de soutenir l'emploi.

L'innovation est un facteur clé de l'amélioration de la santé des populations, de la transformation et de l'efficacité d'un système de santé confronté à de profondes mutations à la fois de son organisation et de ses pratiques, le tout résultant de l'émergence de nouveaux besoins (médecine personnalisée, vieillissement de la population, etc.). Dans ce contexte, la transition digitale est évidemment essentielle, car elle permettra notamment une meilleure interaction entre soignants et patients, ce qui aboutira de facto à une prise en charge plus efficace. Cela dit, la digitalisation n'est pas le seul champ d'innovation nécessaire dans le secteur de la Santé et de l'Action sociale. La recherche médicale en particulier doit elle aussi être soutenue afin d'innover toujours plus et de garantir la viabilité de l'écosystème biotechs/medtechs wallon dont la réputation d'excellence à l'internationale n'est plus à faire.

Dans ce cadre, WALLONIE SANTÉ intervient – aux côtés notamment de NOSHAQ et de l'ASBL CHC qui gère notamment la clinique du MontLégia – pour renforcer l'écosystème des biotechnologies en investissant dans une infrastructure ultramoderne et adaptée capable d'accueillir des entreprises et start-up versées dans les sciences du vivant – c'est-à-dire dont l'objectif est d'utiliser le vivant comme vecteur de réussite, à la fois pour expliquer les troubles et les maladies ainsi que pour trouver les remèdes. C'est le projet du **LÉGIAPARK**.



Renforcer les chaînes de valeur

L'objectif avoué du LégiaPark est bien évidemment de compléter la chaîne de valeur de l'écosystème des biotechnologies en Wallonie, et ce en actionnant plusieurs leviers. Car il s'agit d'une part d'offrir une infrastructure adaptée, mais aussi de favoriser les interactions entre les différents acteurs afin de stimuler la recherche et, au final, de doper l'innovation. Car le LégiaPark permettra bien évidemment de tisser des liens étroits avec la clinique du CHC, une nouvelle infrastructure hospitalière qui compte 720 lits, 120 places de jour et où plus de 2.000 personnes exercent leur activité.

De ce fait, avec sa superficie de près de 30.000 m², le projet du LégiaPark va accueillir dès 2022 des infrastructures destinées en majeure partie à des entreprises qui s'inscrivent dans cet écosystème biomédical et notamment celles actives dans les tests cliniques qui pourront profiter d'une diversité d'espaces et de fonctions telles que des salles blanches, des zones de petite production et de stockage, de contrôle de qualité, etc. A ce jour, 60% de l'espace a déjà été loué à des entreprises dont certaines sont des acteurs accomplis dans l'écosystème de la Santé (Hyloris Pharmaceuticlas, Imcyse et EXO Biologics). A terme, ce sont 35 entreprises qui seront abritées dans ces bâtiments pour un volume attendu de 500 emplois.

Il s'agit de baser ces nouvelles capacités d'innovation sur une philosophie de partenariats constructifs aussi

ouverts à tout autre intervenant professionnel local, national ou international.

Une infrastructure zéro carbone

Actuellement, WALLONIE SANTÉ intervient financièrement pour près d'un quart de l'investissement total estimé à 83 Mios €. Il s'agit du plus gros investissement réalisé à ce jour par WALLONIE SANTÉ dans une infrastructure relevant de son secteur d'activité. L'intervention s'effectue à la fois en capital pour 10 Mios € dans la structure immobilière faitière (FIIS, Fonds d'Investissement Immobilier Spécialisé) ainsi que sous forme d'un prêt Green Health à hauteur de 10 Mios €. Ce crédit qui s'inscrit dans la politique de développement durable de WALLONIE SANTÉ est un produit financier récent destiné à soutenir les investissements économiseurs d'énergie dans le secteur de la Santé et de l'Action sociale. C'est précisément l'usage qui sera fait de ces fonds lors de la construction du LégiaPark qui se veut être un modèle en matière de gestion et de consommation d'énergie. Le site du LégiaPark vise en effet la certification BREAAAM « Excellent » (Building Research Establishment's Environmental Assessment Method) qui est la méthode d'évaluation environnementale des bâtiments la plus répandue au monde. Sa labellisation se fonde sur des critères aussi variés que pointus : énergie, environnement et écologie, déchets et matériaux, eau, mais aussi transports, innovation, santé et bien-être, qualité et transparence du management..

83

MIOS €
D'INVESTISSEMENT
TOTAL

20

MIOS €
D'INVESTISSEMENT
POUR WALLONIE SANTÉ

30.000

M² DÉDIÉS AUX SCIENCES DU VIVANT

2

BÂTIMENTS

60

PRÉCOMMER-
CIALISATION :
60% DU PREMIER
BÂTIMENT

2022

FIN DES TRAVAUX

“

Plus que
jamais,
WALLONIE
SANTÉ se
pose comme
un investisseur
public de
référence dans
l'écosystème
de l'innovation
des soins de
santé.





L'AGENCE POUR UNE VIE DE QUALITÉ (AVIQ)

BIEN-ÊTRE ET AUTONOMIE POUR TOUS EN WALLONIE

Ces deux dernières années, on a beaucoup parlé de l'AVIQ dans le cadre de la crise sanitaire Covid. Pourtant, l'Agence pour une Vie de Qualité est un service public dont les missions sont bien plus étendues. Des missions auxquelles WALLONIE SANTÉ peut apporter sa contribution. Faisons un tour d'horizon avec Françoise Lannoy, l'Administratrice générale de l'Agence.

Madame Lannoy, quelles sont les missions de l'AVIQ ?

Créée en 2016, l'Agence, qui compte aujourd'hui 850 agents, est chargée de la mise en œuvre des politiques de la Santé, du Handicap et des Familles. Au travers de la gestion d'un budget de plus de 6 milliards d'euros – soit environ près d'un tiers du budget de la Wallonie –, elle agréée et subventionne plus de 2.500 services d'aide ou de soins aux personnes et génère plus de 100.000 emplois en Wallonie.

Notre raison d'être, c'est le bien-être et l'autonomie de toutes et tous en Wallonie.

Ces deux dernières années effectivement, l'AVIQ a souvent été assimilée à la pandémie de Covid. Et pour cause : nous étions et sommes encore sur le pont pour encadrer et mettre en œuvre la gestion de la crise au sein des établissements pour personnes en situation de handicap et des maisons de repos, notamment, pour ce qui est de l'acquisition et la distribution d'équipements individuels de protection, la mise en place de plans d'urgences et l'accompagnement nécessaire des équipes. En dehors de ces services, nous avons organisé l'information aux citoyens.ne.s et aux professionnel.le.s, le tracing, la vaccination, etc. Pourtant, l'AVIQ est active dans d'autres domaines et on peut même dire qu'un jour

ou l'autre chaque Wallonne et chaque Wallon sera aidé, épaulé par l'Agence.

Concrètement, que font les équipes de l'AVIQ au quotidien ?

En matière de Santé, nous sommes en charge de la prévention et la promotion, du suivi des maladies infectieuses, de l'organisation de la première ligne d'aide et de soins, de la politique des aînés notamment par l'appui et le financement des maisons de repos et de soins et les allocations d'aide aux personnes âgées, l'organisation et le financement de la politique de santé mentale, le financement des infrastructures médico-sociales, l'E-Santé... Pour le Handicap, nos missions vont de la sensibilisation et l'information aux aides en milieu de vie, à la mobilité et à l'intégration, aux politiques d'emploi et de formation, en passant, bien évidemment, par les politiques relatives à l'accueil et l'hébergement.

Pour ce qui est de la politique de la Famille, l'AVIQ est chargée de la définition des allocations familiales ainsi que de la gestion des budgets et le contrôle des 4 caisses d'allocations privées et de la caisse publique, Famiwal.

En filigrane des missions de l'AVIQ, il y a aussi le contrôle des services offerts aux citoyens et l'accompagnement de ces services, vers la qualité.



Françoise Lannoy,
Administratrice
générale
de l'Agence

Par ailleurs, l'AVIQ coordonne également l'aide psychosociale pour les sinistrés des inondations de juillet dernier.

Enfin, dans le cadre de la guerre en Ukraine, nous participons activement à la stratégie wallonne d'accueil des réfugiés. L'objectif est de les accompagner pour leur donner accès aux droits aux soins de santé, aux allocations familiales, mais aussi aux aides pour personnes en situation de handicap.

Vous le constatez, l'AVIQ est présente à chaque étape de la vie des citoyen.ne.s wallon.ne.s. Et c'est bien là notre ambition : être le service public de référence, innovant et de confiance, à l'écoute des citoyen.ne.s et des partenaires, acteur et garant d'une protection sociale wallonne efficace et accessible.

On en a parlé, la Wallonie a été marquée par plusieurs crises successives ces derniers mois. Qu'en retenir-vous ?

Nous sommes arrivées, Anne-Françoise Cannella en tant qu'Administratrice générale adjointe et, moi-même, en tant qu'Administratrice générale, le 1er juin 2021. Il y a donc un an. Nous avons immédiatement pris la mesure de ce qui avait déjà été mis en place pour faire face à la pandémie de Covid, mais aussi pour assurer la continuité des missions de service public de l'AVIQ.

Cette pandémie de Covid constitue une crise sanitaire sans précédent tant sur la durée que sur son impact sur l'ensemble de la population wallonne, belge et même mondiale. Cette réalité implique qu'il a fallu se montrer à la fois déterminé, minutieux et créatif, notamment, au regard des pénuries et des inconnues liées au virus, pour mettre en œuvre une gestion la plus efficace et humaine possible.



En un an, nous avons dû faire face non seulement au Covid, mais aussi aux inondations et désormais à l'arrivée de réfugiés dans le cadre du conflit en Ukraine. Certes, cela fait beaucoup de choses, mais nous avons tiré des enseignements de toutes ces crises et situations d'urgence.

La première chose que je retiendrai, c'est la capacité de mobilisation des équipes et leur adaptabilité. Pendant de nombreux mois, l'ensemble du personnel a répondu présent pour faire face aux situations critiques, pour renforcer les équipes sous pression, pour coordonner les actions, et ce tout en continuant à exercer leurs missions. Cette mobilisation a sans aucun doute mis en exergue plus que jamais les valeurs de solidarité, de qualité et d'équité qui définissent l'AVIQ.

Ensuite, cela nous a aidés à mieux appréhender le rôle de l'AVIQ, plus particulièrement celui de la branche Santé, afin de l'adapter pour créer un nouveau modèle de gestion des risques épidémiologiques.

Plus encore, si on se penche sur la guerre en Ukraine et l'accueil des réfugiés, on retient que, très rapidement, la Wallonie a mis en place une coordination opérationnelle dans laquelle chaque service public a pu trouver sa place. L'ensemble des actions wallonnes sont concertées et coordonnées ; ce qui renforce l'efficacité.

Bref, les crises et situations critiques successives nous ont permis de nous armer, de nous organiser autour d'un modèle de gestion de crise qui nous permet de réagir de plus en plus rapidement et efficacement, mais aussi d'anticiper. Du modèle de gestion de crise, nous avons pu passer à un modèle de gestion des risques opérationnels.

Quels sont les enjeux pour l'AVIQ dans les prochaines années ?

Notre nouveau contrat de gestion est en cours de préparation. Il s'articule autour de nos valeurs, notre raison d'être et notre vision. Et puisqu'il sera notre feuille de route pour les cinq prochaines années, nous avons voulu associer les équipes à son élaboration via un processus participatif.

Face au vieillissement de la population, à la croissance des maladies chroniques, aux défis de la santé mentale, aux risques accrus de pandémies, à la précarité, nous avons fait le choix de travailler à la transformation de notre administration afin d'en faire un service public de référence, innovant et de confiance, à l'écoute des

citoyen.n.es et des partenaires, acteur et garant d'une protection sociale wallonne efficace et accessible.

La transformation de notre administration s'opérera en quatre axes :

- **L'axe citoyen.n.es** par lequel nous ambitionnons de mieux appréhender leurs besoins et aspirations en vue de leur apporter une réponse intégrée ;
- **L'axe « partenaires »** qui vise la simplification et la mobilisation des partenariats qui devront guider nos réformes ;
- **L'axe organisation** grâce auquel l'agence doit être en mesure d'anticiper et de gérer les réformes et les risques ;
- **L'axe Esprit AVIQ** au travers duquel nous souhaitons progressivement passer d'un modèle encore trop pyramidal à une organisation qui fonctionne en confiance et permettant à tous d'agir avec plus de liberté d'agir et de décider.

Quels sont les grands défis pour le secteur de la Santé dans les années à venir ?

L'évolution de la société qu'elle soit technologique, économique ou sociale, nous impose de nous adapter et de répondre aux nouveaux besoins des Wallon.n.es. Il est donc évident, que de nombreux défis attendent l'AVIQ et la Wallonie dans les prochaines années et ce, que ce soit en matière de Handicap, de Familles ou de Santé, mais aussi en termes de vision transversale.

Pour répondre à votre question, en matière de Santé, j'identifie au moins cinq grands défis ou chantiers qui vont nous occuper dans les prochaines années.

Le premier concerne la réforme et l'articulation de la première ligne d'aide et de soins afin de mieux répondre aux besoins des patients et fluidifier les parcours de soins. Cette réforme concerne environ 75.000 professionnel.le.s de l'aide et de la santé. Pour la préparer et la mettre en œuvre, l'AVIQ a fait le choix d'une démarche participative, une première expérience du genre pour nous.

Le projet « Proxisanté », lancé il y a quelques semaines, se déroule en plusieurs étapes : une enquête via la plateforme dont les résultats viennent alimenter 6 ateliers thématiques rassemblant des représentants de toutes les professions concernées. Il sera question du maillage



“
L'évolution de la société qu'elle soit technologique, économique ou sociale, nous impose de nous adapter et de répondre aux nouveaux besoins des Wallon.n.es.

territorial, de la gouvernance, du financement, des offres de services, de la communication et l'articulation entre les secteurs, ainsi que de l'E-Santé. Le processus se poursuivra avec les parties prenantes institutionnelles en vue d'aboutir à l'élaboration des textes législatifs en 2023. Travailler dans une logique de co-construction constitue un défi en soi qui mobilise beaucoup d'énergie, mais qui, en même temps, impulse une dynamique à la fois enrichissante et pragmatique. Il faut pouvoir entendre les réalités de terrain et les attentes, mais aussi pouvoir expliquer les choix qui seront finalement posés.

Le deuxième défi sera, sans aucun doute, la mise en œuvre du décret relatif à la prévention et la promotion de la Santé. La concrétisation sur le terrain est prévue pour 2023. Elle va nécessiter de nombreux investissements, notamment, dans le cadre d'une nouvelle programmation 2023-2027.

De manière transversale dans les politiques de la Santé, on retrouve l'E-Santé. Pour rappel, l'E-Santé vise à améliorer la qualité des soins à travers le partage sécurisé de données médicales, la coordination des professionnels de santé, le développement d'innovations thérapeutiques et organisationnelles facilitant le travail des acteurs du terrain, ainsi que la vie et le suivi des patients de même que leur implication dans leur santé. C'est donc un chantier à part entière.

Les infrastructures vont aussi nous occuper et nécessiter une attention particulière. On peut le dire, le calendrier de construction et de travaux d'infrastructures est un défi. En effet, au-delà de toutes les contraintes habituelles, il va falloir avancer au regard de la situation socio-économique, intégrer la hausse des coûts ainsi que la raréfaction des matériaux. Les infrastructures de demain devront répondre aux critères environnementaux et sociaux de durabilité. La transition énergétique est, bien entendu, au cœur de ces enjeux.

Par ailleurs, le vieillissement de la population et le changement de mode de vie nécessitent que nous repensions les réponses apportées aux nouveaux besoins des seniors. Aujourd'hui et, plus encore demain, il n'est plus question de se limiter à une réponse institutionnelle automatique. Bien au contraire, il faut renforcer les aides en milieu de vie pour faciliter le maintien à domicile des aînés qui le souhaitent.

Les maisons de repos, quant à elles, doivent être un lieu d'accueil privilégié des personnes en perte d'autonomie. Leur bien-être doit être la préoccupation majeure. Trop longtemps, on a confondu normes de financement et normes de fonctionnement. Or, les normes de fonctionnement d'un service ne doivent pas s'envisager ou se limiter à ce qui est subsidiable. Les maisons de repos doivent signer un contrat social avec leurs aînés dont le contenu s'articule autour des normes de qualité, de soins, de convivialité et de participation.

Enfin, même si la Wallonie n'est pas demandeuse, il est essentiel que nous nous préparions à une éventuelle septième réforme de l'État.

WALLONIE SANTÉ collabore dans plusieurs domaines avec l'AVIQ. Lesquels ? Que pensez-vous que WALLONIE SANTÉ apporte au secteur ?

Au regard de nos missions respectives, il est évident que WALLONIE SANTÉ et l'AVIQ collaborent directement ou indirectement et vont continuer à le faire sur différents enjeux et à différents niveaux.

Prenons tout d'abord les infrastructures, qu'elles soient hospitalières ou à destination des personnes handicapées ou des aînés. WALLONIE SANTÉ collabore déjà activement avec le secteur, tant en matière de conseil ou d'accompagnement qu'en matière d'outils financiers. Ces derniers sont capitaux pour financer les travaux de rénovation, d'adaptation ou de construction. Au travers des prêts, des garanties ou des prises de participation temporaires, WALLONIE SANTÉ permet au secteur d'avancer et de réaliser les investissements nécessaires au bien-être et la Santé des Wallon.ne.s.

En outre, les prêts verts et les tiers investisseurs permettent d'intégrer la dimension des économies d'énergies et de l'environnement dans les projets.

Par ailleurs, dans le cadre de la crise sanitaire Covid et des inondations de l'été dernier, WALLONIE SANTÉ a également soutenu les services de l'Action sociale et de la Santé. Dans le cadre de la pandémie, elle a consenti des prêts d'urgence, des garanties sur les prêts bancaires ainsi que des moratoires sur les crédits en cours. Pour ce qui est des inondations, des prêts d'urgence à 0% ont permis aux secteurs concernés de faire face en attendant l'intervention des organismes assureurs. Ces interventions se sont révélées capitales pour les services qui ont pu en bénéficier.

Abordons enfin le vieillissement de la population et les enjeux qui en découlent. Au travers de sa déclaration de Politique générale 2019-2024, le Gouvernement wallon marque son engagement à faire de la Wallonie une terre où les aînés peuvent mener une vie épanouissante. Comme je vous le disais plus haut, les attentes et les besoins de nos aînés ont évolué. Il est désormais important de favoriser le maintien à domicile des personnes en perte d'autonomie, et ce dans les meilleures conditions possibles.

Parallèlement ou complémentaires, toujours dans la même optique, le Gouvernement wallon s'engage à soutenir la « Silver Economy ». Pour ce faire, il a confié à l'AVIQ et à la SOGEPa, donc à WALLONIE SANTÉ, la mission de construire un plan structuré d'actions, notamment en menant un processus participatif avec les acteurs du monde de la Santé, du Social, de l'Entrepreneuriat et des usagers. Nous sommes ici dans une collaboration très pragmatique où nos expertises vont se compléter.

Une fois le plan d'action élaboré, il faudra s'atteler à sa mise en œuvre et aux investissements à consentir. Nous n'avons donc pas fini de collaborer.

Pour répondre à votre question sur ce qu'apporte WALLONIE SANTÉ au secteur, je pense que, bien évidemment, les outils financiers sont capitaux, car ils permettent aux services d'investir pour améliorer le bien-être, mais aussi les soins de leurs bénéficiaires et publics cibles. Ces investissements seraient sans aucun doute moins importants sans un soutien financier éclairé.

Et dans cette même perspective, je pense que l'expertise de WALLONIE SANTÉ est précieuse. En effet, il faut pouvoir faire matcher les projets qu'ils soient ambitieux, voire utopistes ou purement normatifs avec des réalités financières et procédurales. Dans cette voie, les conseils et l'accompagnement proposés par WALLONIE SANTÉ sont tout aussi importants que le volet purement financier. Ils permettent de poser des choix judicieux et de développer des projets à la fois réalistes et porteurs de sens.

On est ici pleinement dans une vision de développement économique et social de la Wallonie.

“

Je pense que l'expertise de WALLONIE SANTÉ est précieuse ; il faut faire matcher les projets qu'ils soient ambitieux, voire utopistes ou purement normatifs avec des réalités financières et procédurales.





Témoignages





MKBH - ABBAYE D'OIGNIES

RECONVERSION DE VALEUR

Valoriser le patrimoine wallon à travers une structure à vocation sociale et d'avenir : voilà en résumé le projet de la réhabilitation de l'ancienne abbaye d'Oignies et sa transformation en maison de repos. À terme, 85 places devraient être disponibles dans cet environnement champêtre et à haute valeur ajoutée.

À Oignies (Tamines), le projet porté par Hans Eckeman est d'envergure. Il s'agit en effet de créer une nouvelle maison de repos en réhabilitant l'ancien Prieuré de la ville, une bâtisse inoccupée depuis plus de 40 ans et qui bénéficie d'un classement depuis 1975. L'endroit est entré dans l'histoire pour avoir accueilli les créations d'Hugo d'Oignies, dernier des grands orfèvres de l'Art mosan. Longtemps laissé à l'abandon, le site va donc connaître une nouvelle jeunesse en se transformant en lieu de vie pour nos aînés. Il s'agit d'un projet novateur qui s'appuie sur une valorisation patrimoniale et historique pour un faire un lieu d'accueil d'exception et dont la philosophie rejoindra celle d'un « hôtel de soins ». Et ce n'est pas tout : le projet d'Oignies revêt aussi une dimension sociale inclusive par le biais d'interactions qui s'opéreront avec les quartiers avoisinants. L'idée est notamment de proposer aux aînés d'assurer une école de devoirs, un potager local ou l'élevage de quelques animaux. Aujourd'hui, tous les feux sont au vert pour le démarrage de ce projet : le permis pour la rénovation et la transformation du Prieuré en maison de repos a été obtenu fin 2019 tandis que l'AVIQ a également donné son accord pour la création des 85 places classées « MR ». WALLONIE SANTÉ s'est engagée aux côtés des investisseurs et de la banque CBC dans ce projet de valeur qui, outre ses qualités intrinsèques, s'inscrit au cœur des besoins d'accueil dans une région à forte densité de population.

Vous avez acquis une grande expérience dans le domaine de l'accueil des aînés. Comment ?

Après quelques années comme infirmier à l'Hôpital Brugmann, je me suis orienté vers le secteur des maisons de repos. En 1990, j'ai eu l'opportunité de devenir responsable d'une petite structure de 20 lits à Bruxelles. J'ai acheté le fonds de commerce après 4 mois et, dans le même temps, j'ai acheté avec des associés 8 autres appartements pour les transformer en maison de repos (50 lits). Dès 1991, nous avons ouvert la Résidence Andante. En 1996, j'ai quitté Bruxelles pour Ottignies où nous avons transformé l'ancienne Clinique Saint-Pierre en maison de repos et de soins. Le Chenoy avait une capacité de 108 lits. En 2005, notre association gérait au final 5 maisons de repos à Bruxelles, en Wallonie et en Flandre, soit 425 lits. Nous avons été en quelque sorte les précurseurs des grandes structures ou groupes qui existent aujourd'hui.

Nous avons revendu nos activités en 2007, mais nous avons continué nos carrières respectives au sein des grands groupes. Jusqu'à gérer 30 maisons de repos en même temps. Puis, je suis revenu à une structure plus familiale que j'ai terminé de transformer en 2014. Le projet de l'Abbaye d'Oignies s'est présenté par la suite. Nous y travaillons avec 5 associés et nous sommes convaincus que l'on peut faire de cet ancien prieuré un lieu d'exception, une maison de repos exemplaire et unique en son genre.



Il y a 5 ans, un séjour moyen durait 3 ans, mais il a diminué à 2 ans et 2 mois aujourd'hui, soit une réduction de 30%.

“ Chaque maison de repos doit pouvoir donner des soins « à la carte » propres aux besoins de chaque résident.

Fiche technique

Institution :

ASBL ABBAYE D'OIGNIES
(Labory 51 SRL)

Secteur :

Privé associatif

Type :

Maison de repos

Nombre de lits :

85

Année de lancement des activités :

2013

Localisation :

Rue de l'Abbaye 48-12,
6250 Aiseau-Presles

Site web :

En développement

Le secteur de l'accueil des aînés constitue un enjeu important. Quelle est votre vision sur les perspectives du secteur ?

La proportion de personnes âgées va augmenter dans les années à venir. Cela dit, on peut se demander à quel niveau se situera la demande de lits en maison de repos ? Les personnes âgées rentrent de plus en plus tard en maison de repos. Il y a 5 ans, un séjour moyen durait 3 ans, mais il a diminué à 2 ans et 2 mois aujourd'hui, soit une réduction de 30%. C'est le résultat à mon sens de deux facteurs : l'augmentation des prix d'hébergement et le développement des soins à domicile. On peut donc se poser la question de l'avenir. Cela dit, il y a des solutions. La personne qui entrait il y a 10 ans en maison de repos pour ne plus être seule la journée pourrait très bien aujourd'hui intégrer une petite unité de vie, comme une résidence-services ou une maison dite « kangourou » qui regroupe plusieurs générations. Ces nouvelles unités de vie doivent offrir de l'agilité : être proche d'une MRS si des soins sont nécessaires tout en étant proches d'un lieu central pour rester actif dans la société. Je pense globalement que trois grands défis nous attendent : il faut à la fois veiller à ce que les prix des hébergements dans une maison de repos restent abordables tout en rendant les soins à domicile plus performants et en s'occupant de trouver des solutions au problème de la solitude tandis qu'il faut aussi tirer les leçons de la pandémie en renforçant les capacités de personnel en cas d'urgence.

Quelle distinction faites-vous entre une maison de repos et un hôtel de soins ?

J'utilise le terme « hôtel de soins » depuis 25 ans. Pour moi, il n'y a pas de distinction à faire. Car chaque maison de repos doit pouvoir donner des soins « à la carte » propres aux besoins de chaque résident. Mais il n'y a pas que les soins. Il y a aussi la notion d'hôtel : un lieu de

confort doté d'une certaine esthétique et une équipe de professionnels qui œuvre dans le respect et dans un juste équilibre.

Le projet de rénovation de l'abbaye d'Oignies n'est pas banal. Quelle valeur ajoutée pensez-vous pouvoir apporter ?

Dans plusieurs décennies, un bâtiment historique aura toujours une allure majestueuse, un aspect qu'une nouvelle construction perd beaucoup plus rapidement. Bien entendu, les investissements en rénovation sont plus élevés que pour le neuf. Mais l'âme du lieu reste unique. En outre, le site d'Oignies offre une superficie de 4 ha, ce qui nous laisse avec des possibilités d'évolution.

On imagine que les bâtiments feront appel aux technologies actuelles en matière énergétique ?

Ça nous a pris des mois pour trouver des solutions, c'est-à-dire des plans qui respectent à la fois les normes PEB, d'incendie et de législation en matière de MRPA. Mais nous tenons le bon bout. Les nouvelles technologies telles que la géothermie, une isolation performante, l'énergie seront utilisées avec intelligence et donc dans le respect de l'environnement. C'est absolument nécessaire par ailleurs pour conserver des prix accessibles.

Vous avez d'autres projets de reconversion pour le site. Ce ne sera pas seulement une maison de repos ?

Nous évaluons actuellement plusieurs possibilités. Dans l'abbaye, il reste 1.000 m² qui ne sont pas encore affectés. On pourrait y créer un béguinage moderne, ce qui serait un sacré clin d'œil au passé puisqu'à la fin du 12e siècle, Marie d'Oignies avait fondé un « proto béguinage ». Pour l'extension, une partie de l'espace deviendra des résidences-services ainsi que quelques appartements destinés à devenir des habitations kangourou. Par

ailleurs, si la commune nous suit sur l'idée, on pourrait aussi réutiliser les charpentes métalliques comme volières afin d'ouvrir un centre de réhabilitation pour oiseaux sauvages blessés. Les projets sont nombreux.

Comme WALLONIE SANTÉ vous a-t-elle soutenu dans vos besoins financiers autour de ce projet ?

Nous ne connaissons pas WALLONIE SANTÉ. C'est la CBC qui nous a fait découvrir cet outil financier. Dès le début, une confiance s'est installée entre les différentes parties : WALLONIE SANTÉ, la CBC et notre structure (MKBH). La connaissance du secteur par l'équipe de WALLONIE SANTÉ a clairement été un plus. En outre, je pense que la CBC ne nous aurait probablement pas suivis sans le soutien de WALLONIE SANTÉ.



L'AVIS DE CARINE SCHADECK CONSEILLÈRE WALLONIE SANTÉ

Le projet de l'Abbaye d'Oignies est des plus séduisant. Car il ne s'agit pas d'un simple hébergement pour nos aînés, mais d'un véritable nouveau projet de vie pour ceux-ci, qui s'inscrit à la fois dans un cadre enchanteur et vert, mais aussi dans une série d'activités, comme le centre de réhabilitation pour oiseaux blessés. En outre, le projet inclut aussi une diversité de logements : des chambres MRS, un hôtel de soins pour des séjours plus courts, mais aussi des résidences-services kangourou qui vont rassembler plusieurs générations de personnes. WALLONIE SANTÉ apprécie soutenir des projets innovants comme celui-ci qui redonnent du sens et qui dépassent la simple nécessité de créer des places supplémentaires d'accueil. Y ajouter une dimension humaine et de partage est absolument fondamental.





Les tourments de la crise devront conduire vers une vraie réforme institutionnelle basée, en autres, sur un financement actualisé.

PAQUET - RÉSIDENCE FORSYTHIA

RECULER POUR MIEUX SAUTER

La crise de la Covid-19 a brisé l'élan de nombreux projets dans le secteur de l'Action sociale. La maison de repos « Forsythia » à Couvin par exemple a vu exploser ses charges tandis que la phase de « remplissage » des nouveaux bâtiments d'accueil a dû être stoppée. La résidence « Forsythia » a néanmoins su trouver de l'oxygène, notamment avec le prêt subordonné ProPulsion Santé de WALLONIE SANTÉ.

Grandir est toujours une bonne chose. Surtout quand on envisage la croissance sous le signe de la qualité. C'est précisément la voie empruntée par les gestionnaires de la résidence « Forsythia », une maison de repos à Couvin et qui, à partir de 2015, a fait l'objet de grands projets d'extension. En deux ans, la structure d'accueil a doublé sa capacité, passant de 44 à 93 lits. Cela dit, pour la résidence « Forsythia » comme pour d'autres d'ailleurs, la crise de la Covid-19 est passée par là, semant insidieusement ses effets, certaines répercussions ne se révélant qu'a posteriori. Il a fallu, entre autres, faire face aux charges extraordinaires nécessitées par la pandémie (équipement et ressources humaines), aux décès, mais aussi au frein mis aux nouvelles admissions, ce qui a conduit à une diminution des recettes et à une fragilisation du cash-flow.

Dans ce cadre, les gestionnaires du lieu ont dû trouver des solutions, notamment auprès de sa banque qui a à son tour sollicité WALLONIE SANTÉ dans le cadre d'un financement destiné à reconstituer le fonds de roulement. Un vrai ballon d'oxygène pour cette résidence qui emploie 30 personnes. Détails de l'opération avec Stéphane Pâquet, gérant des « Forsythia ».

La résidence existe depuis 1984. Mais tout a changé assez récemment. Vous vous êtes lancé dans une stratégie d'expansion. Pouvez-vous nous détailler les ambitions ?

En 2005, je me suis associé dans la maison de repos « Forsythia » et en 2008, j'ai repris la totalité de la structure. C'est comme ça qu'est née la SPRL Pâquet. Très vite, nous avons anticipé la vague de changements législatifs qui allaient concerner les maisons de repos. Cette approche nous a permis d'initier très tôt une série d'adaptations techniques (appel infirmier informatisé, détection incendie par détecteurs adressables, etc.). En 2012, nous obtenons d'un accord de principe pour l'extension de 17 lits (MR), mais la faisabilité sur un plan architectural et technique est défavorable. Ce qui nous a finalement amenés à délocaliser l'ensemble des 61 lits dans un nouveau bâtiment qui voit le jour en 2015. Progressivement, nous y ajoutons un département « Alzheimer » de 14 lits construit sur le même plan à ossature bois que le nouveau bâtiment tandis que nous avons aussi réimplanté 32 lits MR supplémentaires dans notre bâtiment historique, soit un total de 93 lits.

Cette augmentation de la capacité cadre mieux avec l'objectif de rentabilité poursuivi et qui s'inscrit d'ailleurs en droite ligne des études et recommandations de l'AVIQ et du pool bancaire dédié à l'Action sociale.

“

La vieillesse n'est pas un naufrage, c'est une autre manière de naviguer.



Fiche technique

Institution :

Résidence « Forsythia »

Secteur :

Privé

Type :

Maison de repos

Nombre de lits :

93

Année de lancement des activités :

1984

Localisation :

Rue Herdal-de-Fagnolle 18
à 5660 Couvin

Comment avez-vous vécu la crise de la Covid-19 humainement ? Comment avez-vous pu gérer cela ?

En février 2020, la crise sanitaire de la Covid-19 a impacté chaque secteur d'activité, qu'il soit marchand ou non marchand. Le secteur des maisons de repos n'a pas été épargné.

Femarbel – La Fédération des maisons de repos – n'hésite pas à mentionner qu'il sera plus que difficile de rétablir la confiance du public et d'en arriver à rencontrer l'enjeu majeur de l'année 2021 : l'accueil de nouveaux résidents. Notre fédération précise que cet enjeu concerne la survie financière des maisons de repos et de l'emploi. À tous points de vue, la crise du coronavirus a modifié et modifiera durablement le monde des soins de santé. En ce qui nous concerne, notre établissement n'est pas sorti du constat dramatique de cette crise.

Les décès, les sorties volontaires et l'absence de nouveaux résidents ont été des éléments qui ont fortement conditionné la situation bilantaire. Les conjonctures économiques sont indéniablement des facteurs importants pour la pérennité des institutions. Et une période de crise accentue les risques de défaillance.

Cette crise a mis à mal les finances de l'institution. Quelles solutions avez-vous pu trouver ? Et comment WALLONIE SANTÉ a-t-elle pu venir vous soutenir ?

En juin 2021, la confiance de nos partenaires financiers et l'intervention de WALLONIE SANTÉ au travers d'un prêt ProPulsion Santé dans le cadre des mesures Covid-19 nous ont apporté un réel ballon d'oxygène, non seulement sur le plan comptable, mais aussi sur un plan plus personnel, considérant ce soutien comme l'encouragement de nos efforts quotidiens.

Comment voyez-vous le secteur après la pandémie ? pensez-vous qu'il faille faire évoluer le modèle de la maison de repos tel que nous le connaissons actuellement ?

Le secteur des maisons de repos ne cesse d'évoluer, tout gestionnaire se doit de suivre ses évolutions successives. Le titre de notre projet de vie est le reflet de notre philosophie – « La vieillesse n'est pas un naufrage, c'est une autre manière de naviguer » pour reprendre une citation d'Olivenstein. La crise sanitaire nous a amenés en mer agitée. En bon « marin », nous savons qu'à l'horizon se dessine une partie d'un paysage

“

L'intervention de WALLONIE SANTÉ au travers d'un prêt ProPulsion Santé dans le cadre des mesures Covid-19 nous a apporté un réel ballon d'oxygène.

meilleur. Maintenir la notion où une maison de repos reste un lieu où il fait bon vivre doit rester une réalité pour tous. Cependant, les tourments de la crise font dorénavant partie des acquis qui devront conduire vers une vraie réforme institutionnelle basée en outre sur un financement actualisé. En effet, un financement en différé tel que nous le connaissons (basé sur une période de référence antérieure) peut devenir un facteur limitatif à des projets ou critères du moment. La crise de la Covid-19 a démontré qu'un fonds de roulement peut fondre comme neige au soleil par les dures réalités de terrain au combien déjà difficiles. Depuis deux ans, la direction mène un combat permanent pour que les résidents, familles et le personnel se sentent bien au sein de notre établissement. In fine, la Covid-19 nous a peut-être fauchés dans notre élan, mais elle a permis aux acteurs de notre institution d'appuyer de nouvelles valeurs donnant encore plus de sens à notre profession.

Et pour l'avenir ?

Une nouvelle crise économique apparaît avec la flambée des prix (matières premières, énergétiques...). Nous menons dans ce contexte des réflexions à ce sujet. Diminuer les charges énergétiques est d'ores et déjà inscrit dans nos objectifs.



L'AVIS DE CARINE SCHADECK CONSEILLÈRE WALONIE SANTÉ

Ce n'est pas souvent dit, mais les maisons de repos – et le secteur de la santé en général – n'ont pas souffert que d'un point de vue sanitaire ou logistique de la crise de la Covid-19. En effet, les finances ont été mises à rude épreuve et, pour certaines institutions, elles sont même passées dans le rouge en raison des départs prématurés, de l'interdiction de faire rentrer de nouveaux résidents (pendant un moment) et des frais supplémentaires à supporter (matériel de protection, personnel ou heures supplémentaires, etc.). C'est à ces fins que WALLONIE SANTÉ a développé des produits financiers spécifiques afin de donner un peu d'oxygène aux institutions et leur donner un peu de temps pour se remettre elles aussi. De même, les institutions avec des projets en construction ont du revoir leurs ambitions et, à tout le moins, les mettre en pause. La mission de WALLONIE SANTÉ est naturellement aussi de soutenir le secteur dans ces moments plus difficiles.

Rassembler les médecines traditionnelles et parallèles pour une prise en charge globale du patient est une évidence.



ESPACE GLOBAL SANTÉ

PRENDRE SOIN COMME JAMAIS

« Espace Global Santé » est un projet d'espace santé novateur et totalement en rupture avec la segmentation des soins telle que proposée actuellement. Pour la famille Jacquet qui est à la manœuvre, il s'agit en effet de développer un espace systémique et connecté de services et de prestataires avec pour objectif final offrir une prise en charge globale et plus humaine véritablement centrée sur l'individu.

Chez les Jacquet, la Santé c'est à la fois une passion et une histoire de famille. En 1978, Michel Jacquet ouvre en effet sa première maison médicale à Montignies-sur-Sambre avec un seul objectif : prendre soin des autres et assurer le bien-être des patients en capitalisant sur l'intelligence collective. L'homme œuvre en particulier pour l'amélioration du partenariat entre le médical, le paramédical et le social dans les différents domaines de la santé. Michel Jacquet transmet manifestement ce gène à ses enfants, car c'est aujourd'hui ensemble qu'ils déploient de nouveaux projets ayant pour but de prendre en charge les patients tant sur le plan de la santé que du bien-être.

Le projet Espace Santé 84 (imaginé dès 2014) s'inscrit totalement dans cette approche multidisciplinaire : à côté de la pharmacie familiale, des bureaux ont été construits afin d'accueillir différents spécialistes (neuro et ortho), thérapeutes (neuropsychologie, psy, sophrologue, naturopathe, sexologue), diététiciens, nutritionnistes, médecins et esthéticiennes. Aujourd'hui, il s'agit de pousser encore plus loin la démarche et de proposer un second Espace Santé qui permettra une prise en charge globale, préventive et complémentaire à la médecine classique, mais surtout individualisée, c'est-à-dire centrée sur l'individu et son histoire et non uniquement sur ses symptômes. Une révolution. Tout comme pour la vingtaine de prestataires de soins qui sont aussi actionnaires (constitués en coopératives) qui ne fera

que renforcer ce projet de santé communautaire et résolument humaniste. Florence Jacquet nous conte cette aventure par le menu !

Détaillez-nous l'approche d'Espace 84. C'est tout à fait novateur comme vision des soins. Comment êtes-vous arrivée à développer ce modèle ?

Il m'a semblé être une évidence de rassembler les médecines traditionnelles et parallèles pour une prise en charge globale du patient pendant ma traversée d'un cancer. Il existe beaucoup d'entités avec des structures multidisciplinaires mais notre modèle est novateur dans le fait que toute l'équipe de spécialistes, médecins, paramédicaux, thérapeutes et les coaches sportifs ont investi dans le projet. Le souhait ici était qu'il n'y ait pas d'actionnaire dominant, ni de but spéculatif mais plutôt une éthique fondée sur l'honnêteté, la transparence, la responsabilité sociale et l'altruisme. C'est un projet commun avec une approche commune qui se veut humaniste.



Fiche technique

Institution :

Espace Global Santé
(Espace 84)

Secteur :

Privé, gérance en
coopérative

Type :

Maison médicale et centre
de soins

Année de lancement des activités :

2022

Localisation :

Rue des Preys, 84 à 6061
Montignies-sur-Sambre

Site web :

www.espace84.com

Concrètement, comment tout cela est-il articulé ? Est-ce que les différents prestataires de soins communiquent ensemble pour déterminer les meilleures solutions pour le patient ?

Nous avons alors ce challenge de créer une synergie entre toutes ces personnes afin de partager autour d'un patient, de mettre en place des projets pour un suivi plus humaniste et avons pour mission de prendre soin de l'autre, autour de quatre pôles : le bien-être, la santé, la bonne alimentation et la vitalité. Si notre tête, notre corps et nos intestins sont en harmonie, alors cela a un impact positif sur notre santé, notre forme globale et notre vie sociale. L'expérience passée au sein de la première entité renforce aussi mon idée que, grâce aux échanges entre plusieurs disciplines autour d'un même patient et de ses symptômes, on peut souvent accélérer le processus de guérison.

Quels ont été les obstacles rencontrés lors de la mise au point du projet ?

Le plus difficile a été de créer une convention pour une coopérative, apparemment une première dans le domaine de la santé.

Vous avez fait appel à WALLONIE SANTÉ pour financer une partie du projet. Comment cela s'est-il passé ?

Nous n'avons pas directement contacté WALLONIE SANTÉ mais plutôt CBC qui nous a proposé ce partenariat et après avoir rencontré une Conseillère, nous avons accepté ce partenariat.

Quels sont vos objectifs à moyen et long terme avec cette structure ?

L'objectif est que d'autres développent ce même modèle dans d'autres entités en gardant toujours comme objectif de préserver l'échelle humaine. C'est un mieux pour le patient, mais aussi pour la qualité de ceux qui y travaillent. C'est tout ce que je souhaite.



4

C'EST LE NOMBRE DE PÔLES QUI CARACTÉRISENT L'APPROCHE DE L'ESPACE 84 (BIEN-ÊTRE, SANTÉ, BONNE ALIMENTATION ET VITALITÉ)



L'AVIS DE LARA COLLARD CONSEILLÈRE WALONIE SANTÉ

Le projet d'Espace 84 est novateur à plus d'un titre. D'une part, il y a l'approche du projet qui envisage santé et bien-être psychologique et physique de manière systémique. C'est un concept totalement novateur et qui fait évidemment sens. WALLONIE SANTÉ soutient le développement du secteur de la Santé et de l'Action sociale aussi pour ce qu'il a d'innovant. Et c'est tout à fait le cas ici avec une vraie complémentarité des pratiques au bénéfice du patient, de son bien-être et d'une guérison accélérée. Franchement, l'initiative est à saluer. À côté de cela, la structuration du projet en coopérative est aussi une innovation. C'est clairement une tendance naissante et qui a toutes les chances de se développer dans les années à venir. Il y a une composante humaniste, à la fois dans les services proposés, mais aussi dans l'articulation de l'institution elle-même et de ses membres. Pour Espace 84, WALLONIE SANTÉ est intervenue à la demande de la banque CBC. C'est une dynamique qui se produit de plus en plus. En trois ans d'existence, nous avons gagné notre place et nous sommes reconnus et désormais partenaires à part entière des institutions de crédit.



Dans le secteur, il serait utile de mettre aux mêmes normes toutes les institutions d'hébergement.

DOMAINE DE LA CLÉ DE VIE

LE SENS DE L'ACCUEIL

Déployer un cadre de qualité pour l'accueil des personnes en situation de handicap : voilà le projet du domaine de la Clé de Vie qui connaît une nouvelle phase de croissance avec une extension de sa capacité d'accueil et d'hébergement.

La Wallonie manque de places et d'investissements dans le secteur du handicap. Les associations et les parents font régulièrement part de leurs inquiétudes ainsi que de leurs difficultés à trouver un lieu d'accueil et/ou d'hébergement pour leurs proches souffrants de handicaps. Souvent, c'est du secteur privé que viennent les initiatives, comme au Domaine de la Clé de Vie né en 2016 de l'association de quatre partenaires. Installé dans une ancienne ferme en carré, cette institution accueille des personnes souffrant de handicap mental modéré à profond qui nécessitent une aide aux soins et une assistance pour les activités, mais aussi de personnes souffrant de troubles autistiques et de troubles fonctionnels notamment à mobilité réduite qui occasionne une surveillance et un suivi médical et paramédical adapté.

Dans ce schéma, le Domaine de la Clé de Vie entend offrir le meilleur encadrement possible tout en favorisant au maximum l'autonomie des résidents. La Clé de Vie propose ainsi 25 chambres individuelles réparties dans 5 espaces de vie. Chaque espace est conçu à taille humaine et est organisé de manière à accueillir de 4 à 9 résidents selon les besoins ou les nécessités de chacun. Un beau projet tourné vers l'humain et qui va se

renforcer dans les mois qui viennent avec l'aménagement d'une nouvelle aile permettant d'accueillir 10 résidents supplémentaires et ce toujours dans les mêmes conditions de qualité. WALLONIE SANTÉ participe à cette croissance comme l'explique Antonino Terrasi, gérant, administrateur et trésorier de l'ASBL.



20

C'EST LE NOMBRE DE CHAMBRES
PRÉVUES DANS LE PROJET

11,3%

C'EST LA PART DES 85 ANS ET PLUS À
L'HORIZON 2071

Fiche technique

Institution :

Résidence de la Clé de Vie

Secteur :

Privé associatif

Type :

Accueil handicap

Nombre de lits :

25 (+10 en préparation)

Année de lancement des activités :

2016

Localisation :

Rue de la Brasserie, 31 à
7601 Roucourt (Péruwelz)

Site web :

www.clefdevie.be/

Le Domaine de la Clé de Vie, c'est aussi l'histoire d'une formidable rencontre de 4 entrepreneurs qui nourrissent le projet de créer un foyer d'hébergement différent, plus humain, pour les personnes atteintes d'un handicap. Comment ce projet est-il né ?

Ce projet est né à l'initiative de M. Gerin Stéphane, actuel Directeur de notre centre d'hébergement, il réunit en 2016 trois autres personnes autour de son projet, il choisit des personnes de confiance aux compétences variées et complémentaires.

Quelle est la situation du secteur du handicap en Wallonie actuellement ? Vit-on une situation de pénurie de places disponibles ?

Oui, la Wallonie vit une situation de manque de place pour certains résidents belges dont le financement public est insuffisant à couvrir les frais d'hébergement et d'éducation.

Quels sont les arguments phares du Domaine de la Clé de Vie. Par quels critères se distingue-t-il des autres centres d'accueil ?

Notre centre respecte rigoureusement les décrets de la Région en matière de normes d'hébergement, à savoir chambre individuelle, espace de vie spacieux, salle de fitness, encadrement par du personnel jeune et qualifié. Nous organisons aussi des retours réguliers en famille ainsi qu'un suivi éducatif et psychologique spécifique à chaque résident.

Vous entamez une phase de croissance. Comment WALLONIE SANTÉ a-t-elle pu vous soutenir dans votre besoin de financement ?

En effet, pour répondre à la demande croissante de placement, nous avons besoin, entre autre, du soutien financier de WALLONIE SANTÉ, il représente un atout essentiel dans le dossier d'investissement immobilier indispensable à cette évolution.

Comment voyez-vous l'avenir à la fois du secteur et de vos activités ?

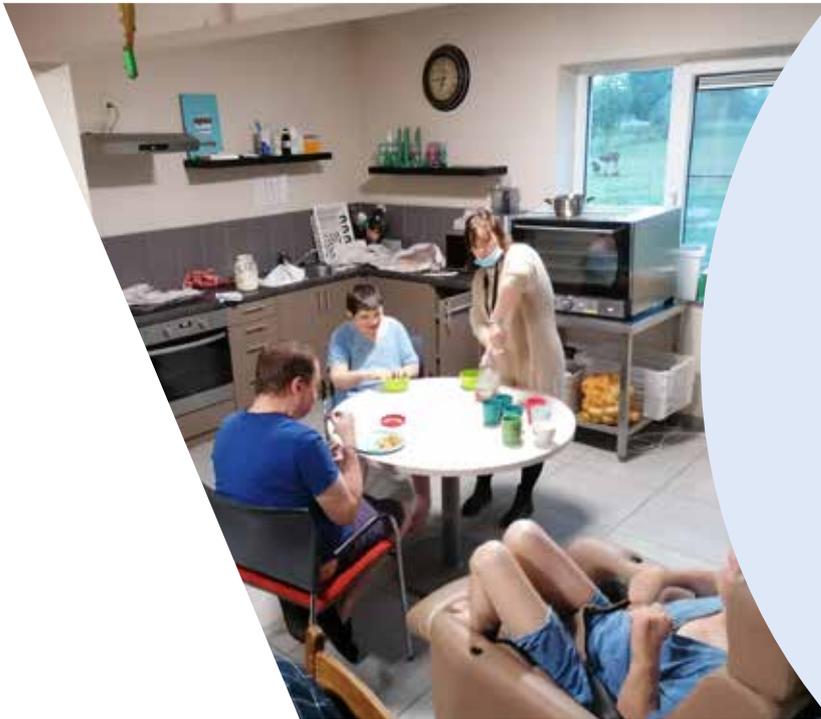
Dans le secteur, il serait utile de mettre aux mêmes normes toutes les institutions d'hébergement, ce qui est loin d'être le cas actuellement, créant ainsi des différences économiques anormales dans ce secteur. Dans nos activités, notre prochain investissement devait être de 10 nouvelles chambres, mais eu égard aux demandes reçues auprès de notre institution, nous avons décidé d'investir sur un plus grand projet de 20 nouvelles chambres.

DÉCOUVRIR
**les projections
 d'augmentation de la
 population âgée (Statbel
 et IWEPS)**



L'AVIS DE CARINE SCHADECK CONSEILLÈRE WALLONIE SANTÉ

Le Domaine de la Clé de Vie est un cas typique d'intervention de WALLONIE SANTÉ. Nous intervenons en effet dans le cadre de rénovations ou de projets d'extension des installations existantes et cela afin d'accroître la capacité d'accueil. Car c'est bien là le défi. En Wallonie, la part des plus de 65 ans passera de 19,0 % en 2021 à 27,8 % en 2071 selon les projections de Statbel tandis que la part des 80 ans fera plus que doubler, passant de 5,1 % en 2021 à 11,3 % en 2071. On comprend donc le caractère essentiel que revêtent les investissements actuels et des prochaines années. Le Domaine de la Clé de Vie est un bel exemple de croissance intelligente, car celle-ci est basée sur la qualité du service et des soins pour les résidents. L'institution offrira en effet de nombreuses commodités destinées à booster la vie sociale ainsi que le bien-être. C'est un très beau projet qui mérite du soutien.





CHRSM

UN AVENIR ÉNERGÉTIQUE **RADIEUX**

La transition énergétique reste l'un des enjeux majeurs du monde de la Santé pour les prochaines années. Gros consommateurs d'énergie, les hôpitaux accélèrent le mouvement et notamment en province de Namur où le CHRSM est la toute première structure à réaliser des travaux économeurs de grande ampleur.

Se protéger durablement contre l'énergie chère, limiter empreinte écologique et réchauffement climatique ainsi qu'accroître le confort offert aux patients et/ou résidents : voilà autant de paramètres qui nécessitent d'accélérer la transition vers les énergies vertes. Le secteur des soins de santé est en première ligne dans ce besoin d'évolution, car les institutions sont des acteurs socio-économiques majeurs en termes d'emplois, de coûts, de dépenses et de consommation d'énergie.

Les chiffres le prouvent : la consommation par lit en électricité n'a cessé d'augmenter ces dernières années. Celle-ci est estimée à environ 30% pour les structures hospitalières et à 18% pour les MR ou MRS, ce qui n'est franchement pas négligeable. Ceci est essentiellement dû à l'accroissement des techniques de pointe pour les soins, plus énergivores, et qui se font donc au bénéfice des patients, mais au détriment de la charge énergétique. Dans ce contexte, il est urgent d'agir, car la rentabilité – et l'avenir – des établissements de soins passe désormais par la maîtrise des coûts relatifs à l'énergie. Un contexte que certaines structures ont parfaitement intégré. C'est le cas du CHR Sambre & Meuse (CHRSM, 749 lits agréés sur deux sites) qui a prévu la réalisation de gros travaux économeurs d'énergie dans cadre d'un Contrat de Performance énergétique (ou CPE qui inclut l'audit énergétique, la réalisation des travaux et la maintenance des équipements pendant 10 ans) concrétisé par RenoWatt et financé par WALLONIE SANTÉ pour la partie production d'énergie. À terme, le CPE devrait permettre au CHRSM de réduire sa consommation énergétique de 15,5% par an.

Le CHRSM doit s'inscrire dans un nouveau et unique réseau hospitalier régional en Namurois aux côtés du CHU UCL Namur et la Clinique Saint-Luc à Bouge. Dans quelle dynamique œuvrez-vous ?

Le Réseau Hospitalier Namurois (RHN) existe depuis 2020, donc plus de deux ans. Il a cet avantage de couvrir toute la Province de Namur et regroupe donc les trois institutions hospitalières namuroises, ce qui fait 6 sites hospitaliers étendus sur la Province de Namur. Nos institutions basent leur union sur le constat qu'elles travaillent dans un bassin de soins commun et cohérent, qu'elles se connaissent bien, que leurs valeurs et missions respectives sont compatibles et qu'il existe entre elles de très nombreuses relations cliniques et autres interactions.

En 2021, nous avons pu engager un coordinateur du RHN qui est externe aux institutions, engagé par l'asbl RHN et qui a pour mission de faire avancer les projets, en collaboration avec les instances. Notre objectif, à terme, est que les patients puissent bénéficier d'une prise en charge qui leur garantisse de pouvoir bénéficier de l'ensemble des services offerts par les hôpitaux du Réseau, selon leurs besoins. Cela suppose la mise en place de collaborations dans des domaines pointus où le patient pourrait être aiguillé vers l'hôpital où le service dont il a besoin. Le but est donc à la fois d'améliorer encore la proximité avec le patient et de créer des centres d'excellence. Au-delà de ça, en mutualisant les compétences, l'idée est aussi de faire des économies d'échelle afin de dégager des marges pour mieux les réinvestir et améliorer encore l'offre de soins.

“

Un hôpital tourne 24h/24, 7 jours sur 7. Nous sommes donc de grands consommateurs d'énergie.



Gilles Mouyard,
Président du CHRSM

Quand on pense hôpital, on pense souvent aux besoins en termes de personnel ou de machines de diagnostic ou de soins. Or, l'énergie représente un poste franchement important dans pareille structure. Dans quelles proportions ?

Avant les travaux de rénovation, notre consommation moyenne d'électricité était de 7.207 MWh/an ou 920.000 €/an, ce qui correspond à la consommation de 2.000 de foyers de 4 personnes. En gaz, en ce compris pour la chaufferie et la cogénération, nous étions à 19.997 MWh ou 750.000 €, soit l'équivalent de 1.333 foyers de 4 personnes. Notre objectif, à comparer aux résultats mesurés, est de réduire la consommation d'électricité de 20% (- 1.503 MWh/an) et celle de gaz de 10% (- 2.143 MWh/an). En CO2, cela correspond à une économie de 1.068 tonnes/an, soit les émissions annuelles de 400 véhicules roulant au Diesel.

Le besoin de transition énergétique s'accélère avec les récents événements (pandémie, augmentation des prix de l'énergie, etc.). Quelle est votre posture sur cet aspect ?

Notre réflexion a commencé bien avant les récents événements. Un hôpital tourne 24h/24, 7 jours sur 7. Nous sommes donc de grands consommateurs d'énergie. C'est pourquoi nous sommes en constante réflexion pour trouver des stratégies pour réduire nos consommations. Aussi parce qu'en tant que Service public, nous nous devons de réduire au maximum nos dépenses et notre impact sur l'environnement. C'est pourquoi nous avons signé un CPE en 2020, Contrat de Performance Énergétique qui nous garantissait des économies significatives. Dans le même ordre d'idées, cette réflexion est intégrée à tous nos travaux de rénovation ! Nous réfléchissons toujours aux moyens pour réduire les dépenses énergétiques : choix des matériaux, orientation des bâtiments, isolation, etc.

Vous avez effectué de gros travaux économiseurs d'énergie. Pouvez-vous nous détailler les évolutions ?

Le contrat de performance énergétique (CPE) porte pleinement ses fruits. Les aménagements techniques ont consisté en la conversion des points d'éclairage en éclairage LED, mais aussi sur la chaufferie tant pour la production que la distribution d'eau de chauffage, l'amélioration de la qualité de l'eau sanitaire, la modernisation de la ventilation et de la régulation des

salles d'opération ainsi que la production de froid. L'hôpital a été aussi équipé de panneaux photovoltaïques à la fois sur les toitures, mais aussi sur les façades, ce qui est moins habituel, mais très efficient. Bientôt, une installation solaire équipera aussi le futur parking en rénovation. Enfin, nous avons mis en place un programme de sensibilisation à destination du personnel pour informer du projet, mais aussi pour expliquer les bons gestes à adopter pour l'avenir.

C'est un panel très large de solutions. Pour vous, existe-t-il une complémentarité dans ces différents travaux avec, à la clé, un résultat plus satisfaisant que si vous aviez opté pour une seule production d'énergie verte ?

En effet, le contrat de performance énergétique proposé par l'ESCO (Société de service énergétique) a étalé un éventail de solutions et a permis de travailler sur plusieurs technologies (hors travaux d'isolation d'enveloppe) tant pour la production d'énergie verte que pour la distribution, la régulation ou l'optimisation des équipements techniques. Enfin, le monitoring énergétique nous a permis de disposer de résultats instantanés, mais aussi de prendre position sur les futurs investissements à concéder dans cette thématique. C'est donc un concept très intéressant, car on dispose d'une vue globale et, au final, cela permet de faire des choix pour le long terme, mais avec des résultats immédiats sur le court terme. C'est donc un partenariat solide et sécurisant grâce à son système de Bonus/Malus.

Vous avez contacté WALLONIE SANTÉ pour le financement. Comment ce fonds public a-t-il pu vous soutenir ? C'est une expérience positive pour vous ?

Nous avons pris contact avec WALLONIE SANTÉ dans le cadre des prêts « Green Health » proposés au secteur pour financer des investissements « verts ». Leurs services ont été très proactifs, ils ont fourni une réponse souple, adaptée à nos besoins en termes de financement (prêt de 1,8 M€ dont 1 M€ déjà libéré ce jour) à un taux d'intérêt tout à fait compétitif et sur notoriété. C'est une expérience positive !

Fiche technique

Institution :
CHRSM

Secteur :
Public

Type :
Hôpital

Nombre de lits :
749

Année de lancement des activités :
entité fusionnée en 2012

Localisation :
Av. Albert 1er 185
à 5000 Namur &
Rue Chère-Voie, 75
à 5060 Sambreville

Site web :
www.chrsm.be

WALLONIE SANTÉ a fourni une réponse souple, adaptée à nos besoins en termes de financement à un taux d'intérêt tout à fait compétitif.



L'AVIS DE LARA COLLARD CONSEILLÈRE WALLONIE SANTÉ

Les économies d'énergie sont aujourd'hui au centre de toutes les préoccupations, y compris dans le secteur de la Santé et de l'Action sociale dont les activités sont logiquement consommatrices. Il est important d'embrasser la transition énergétique, non seulement pour réduire notre empreinte carbone, mais aussi pour que les institutions puissent dégager de nouvelles marges de manœuvre. WALLONIE SANTÉ reste en outre à l'écoute du marché et de ses besoins. C'est ce qui nous amène à constamment adapter nos produits. Nous proposons pour les travaux économiseurs d'énergie à la fois des prêts à taux avantageux, mais aussi le mécanisme du tiers investissement qui ne nécessite de la part du bénéficiaire aucune mobilisation financière ou humaine. Nous nous occupons de tout et l'institution peut immédiatement bénéficier de la réduction de sa consommation d'énergie.





TÉMOIGNAGE

LARA COLLARD

CONSEILLÈRE PÔLE SANTÉ

Le monde de la Santé ne vous est pas inconnu puisque vous y travailliez précédemment. Quel est votre parcours ?

Les secteurs de l'Action sociale et de la Santé ont très vite incarné mes secteurs de prédilection. Titulaire d'un master d'ingénieur de gestion à Solvay, j'ai d'abord travaillé en tant que contrôleur de gestion dans une entreprise cotée en bourse spécialisée dans les matériaux de construction. Mais au bout d'un an et demi, j'ai pensé que je devais donner plus de sens à mon engagement. Je me suis alors tournée vers le domaine social, où j'ai géré une entreprise de formation par le travail dans le Namurois. Une EFT est une structure qui a une activité économique et qui permet à des personnes en difficulté sociale d'apprendre un métier en situation réelle de travail. Ce fût une magnifique expérience : riche en rencontres, tant avec les bénéficiaires qu'avec toutes les personnes qui font elles aussi le choix de travailler dans ce secteur : investies, motivées même si le contexte n'est pas toujours évident. Bref, une expérience où j'ai beaucoup appris des autres, des difficultés rencontrées, des écueils de la vie, mais aussi de la volonté de rebondir, ça a été très riche de sens. Toutefois, je savais que cette structure me laissait peu de perspective d'évolution. Une mutualité ouvrait alors un appel à candidatures pour la création d'une réserve de cadres, une forme de « traineeship » dans le secteur

mutualiste, une opportunité rare dans le secteur. Cela combinait à la fois la possibilité d'acquérir une large expérience dans le domaine social que celui de la santé ainsi qu'une perspective d'évolution puisqu'un parcours était défini afin d'acquérir diverses expériences au travers de plusieurs fonctions. Pendant plus de 10 ans, j'ai eu l'occasion de participer et de gérer des projets riches et variés dans le secteur de la santé, d'abord en tant que responsable de projets, puis en tant que Directrice opérationnelle ensuite comme Directrice financière d'une Mutualité. Cette expérience très enrichissante m'a notamment permis d'acquérir une bonne connaissance du secteur de la santé en général et de son fonctionnement.

Qu'est-ce qui vous a séduit dans le projet de WALLONIE SANTÉ ?

À la lecture de l'annonce, j'ai été particulièrement sensible au public auquel s'adresse WALLONIE SANTÉ. C'est un élément déterminant, car comme expliqué, le sens de mon engagement est nécessaire à mon épanouissement. Or, je ne me voyais pas quitter ce secteur, bien au contraire. J'étais à la recherche d'un projet qui me permettrait d'y participer davantage. La mission que se fixe WALLONIE SANTÉ m'a fait particulièrement écho : soutenir le développement économique et social du secteur en Wallonie, conseiller

et accompagner les acteurs de l'Action sociale et de la Santé dans leurs projets d'investissement, dans le cadre d'une approche durable et socialement responsable. Mettre mon expertise au service de défis innovants qui attendent le secteur, être impliquée et participer à des projets à haute valeur sociale ajoutée, contribuer à impacter positivement ce territoire auquel je suis attachée et travailler aux côtés de gens compétents, engagés qui sont sources d'inspirations ont fait sens pour la suite de mon parcours.

Par ailleurs, je suis convaincue du potentiel de développement de WALLONIE SANTÉ au sein de l'écosystème wallon qui est en mutation. Il s'agit d'un fonds créé fin 2018 que l'on peut encore qualifier de jeune start-up, mais qui n'a pas à rougir de son bulletin avec déjà plus de 100 dossiers étudiés, mais qui a encore de la marge pour développer sa notoriété auprès des différents acteurs. Il s'agit là aussi d'un beau challenge pour l'ensemble de l'équipe de WALLONIE SANTÉ.



Je suis convaincue du potentiel de développement de WALLONIE SANTÉ au sein de l'écosystème wallon qui est en mutation.



J'ai rejoint l'équipe de WALLONIE SANTÉ en décembre 2021. C'est une vraie chance d'être dans une telle dynamique, de pouvoir être force de proposition et d'être suivi. C'est très motivant et gratifiant !

Les publics cibles de WALLONIE SANTÉ sont variés : hôpitaux, maisons de repos, secteur de l'accueil des personnes handicapées et désormais les maisons médicales. C'est vaste, mais ça donne aussi de la diversité. Trouvez-vous que ces structures fonctionnent très différemment ou existe-t-il des similitudes ?

En effet, c'est un scope très large, mais pour une Conseillère comme moi, c'est passionnant de pouvoir être en contact avec cette diversité de projets et de personnes. Bien entendu, en fonction de la taille des structures, de l'organisation, du processus décisionnel et des montants financiers en jeu, c'est très variable d'un projet à l'autre, mais je retrouve chez tous la même implication, la même détermination, le même engagement.

Vous êtes arrivée chez WALLONIE SANTÉ fin 2021 et, déjà, vous avez mis au point de nouveaux produits financiers. Quels sont-ils ? Cela signifie-t-il aussi que les besoins évoluent et que WALLONIE SANTÉ s'adapte constamment ?

Depuis sa création, WALLONIE SANTÉ a toujours fait preuve de proactivité en matière de solutions proposées. Je pense notamment au prêt PROPULSION SANTÉ en période COVID, ou la solution proposée aux structures du secteur qui avaient subi des dommages lors des inondations de juillet 2021. La volonté est de pouvoir être attentif à l'ensemble du secteur et des besoins qui émergent en vue de faciliter les bouclages de financement pour mener à bien des projets innovants, inclusifs et qui vont également dans le sens de la transition énergétique.

J'ai rejoint l'équipe de WALLONIE SANTÉ en décembre 2021 et, début mars, le Comité validait une note de création du produit START SANTÉ. C'est une vraie chance d'être dans une telle dynamique, de pouvoir être force de proposition et d'être suivi. C'est très motivant et gratifiant ! L'idée derrière cet outil était de proposer une solution qui réponde aux besoins exprimés par le terrain. Concrètement, certaines structures en phase de lancement d'activité et qui bénéficient d'un nouveau subside ou d'une reconnaissance de l'AVIQ ou de l'INAMI peuvent connaître des problèmes de trésorerie

liés au phasage de la libération des fonds. Or, comme ces structures ont peu – voire pas – d'historique de fonctionnement, le recours aux partenaires bancaires traditionnels peut s'avérer compliqué. Par conséquent, l'idée du prêt START SANTÉ a germé. L'objectif tient dans la facilitation de la mise en place de l'activité en évitant aux structures d'être freinées par un problème de trésorerie. Il s'agit donc aussi de leur permettre d'acquérir un historique pour, à terme, pouvoir solliciter les partenaires bancaires traditionnels. En effet, le Prêt START SANTÉ est prévu pour une période limitée à savoir un an, renouvelable deux fois six mois.

WALLONIE SANTÉ est aussi très active aussi dans la transition énergétique. C'est important de soutenir le secteur dans ce changement ?

Oui c'est essentiel. Le secteur fait face à de nombreux défis et, bien entendu, la transition énergétique en fait partie. C'était déjà le cas avant, mais cela l'est plus que jamais avec la flambée des prix de l'énergie. L'impact économique est tel que les structures doivent prendre attitude et adopter une stratégie en matière d'investissement économiseurs d'énergie. Beaucoup de structures doivent encore initier la réflexion et mettre en place un plan d'actions à court moyen et long terme. Dans un tel contexte, WALLONIE SANTÉ a été doté de fonds KYOTO pour proposer des solutions qui vont permettre aux institutions de se donner les moyens de leur ambition et de passer à l'action.



OLIVIER HELBOT

MANAGER SOCIAL PROFIT ING



Quelle est la stratégie de ING pour les investissements qui concernent le secteur de la Santé et de l'Action sociale ?

Le secteur de la Santé et de l'Action sociale figure depuis plusieurs années au cœur de la stratégie de développement commercial d'ING. Notre approche se concrétise d'abord par une réponse étendue aux sollicitations de crédit et de services concernant les nombreux investissements nécessaires tant en infrastructure qu'en matériel. Elle se caractérise également par une présence commerciale de proximité puisque, sur tout le territoire national, ING veille à ce que ses clients puissent obtenir des conseils avisés auprès d'une trentaine de chargés de relation spécialisés.

Elle se matérialise enfin par une présence sur le terrain qui vise à appréhender au plus près le marché, ses acteurs, ses enjeux, ses défis... afin d'apporter une réponse la plus proche possible des besoins réels.

Par ailleurs, la clé consiste également à comprendre l'activité et l'organisation de nos clients pour mieux répondre à leurs multiples besoins financiers dans un monde en perpétuelle évolution. C'est pourquoi une équipe centrale veille également au partage des connaissances entre les parties prenantes du secteur et ING. Afin de participer positivement à la réflexion collective, ING s'investit également dans divers événements et études, tous destinés à stimuler les interactions au sein de l'écosystème en facilitant les échanges, les débats, les rencontres entre tous les acteurs.

Les investissements dans ce secteur sont-ils croissants ces dernières années ? Quels sont les besoins identifiés ? La banque est-elle investie d'une mission sociétale ?

Oui, les investissements dans ces sous-segments d'activité sont croissants ces dernières années, car les besoins sont énormes, eu égard aux aspects démographiques notamment. De plus, nous finançons au travers des projets qui nous sont soumis essentiellement des activités porteuses d'emplois et non délocalisables.

Outre les besoins d'infrastructures (à créer, moderniser ou adapter selon les cas), nos clients doivent être capables de répondre tant aux nécessaires évolutions des technologies, tout en se protégeant des risques accrus de cybercriminalité, qu'aux exigences normatives, qui peuvent du reste entraîner temporairement un certain nombre d'incertitudes.

Pour ce qui est de l'investissement dans une mission sociétale, on ne peut que répondre par l'affirmative pour ING. La banque s'est en effet engagée dans cette voie de différentes manières depuis de nombreuses années.

À titre d'exemple, citons notre étroite collaboration avec la Fondation Roi Baudouin et, au travers de ce partenariat, les 8 millions d'euros investis (depuis 2005) dans l'économie associative. Pour 2022-23 ce sont plus spécifiquement des projets touchant à l'économie circulaire et inclusive, l'inclusion digitale, l'éducation financière ou encore l'action climatique qui seront au cœur de cette collaboration. Depuis 2014, nous donnons une nouvelle vie à notre matériel informatique usagé avec l'association Close the Gap qui le recycle ou le remet en état pour qu'il puisse être utilisé ailleurs en Belgique ou dans certains pays d'Afrique.

Depuis 2014 toujours et en partenariat avec Time4Society, plus de 1.000 collaborateurs ING consacrent chaque année une journée de volontariat auprès de plus de 100 associations œuvrant pour une société plus durable partout en Belgique.

Notons enfin la volonté très claire d'ING d'agir pour la durabilité, notamment, sans que cela soit exhaustif, au niveau des bâtiments publics (Fonds ING pour des bâtiments durables) et de son siège de Marnix, ainsi qu'au moyen de notre approche Terra, de notre portefeuille de crédits aux entreprises en liant les taux à leur performance durable par exemple, en soutenant les entreprises dans leur transition bas carbone grâce à une véritable expertise sectorielle ou encore en octroyant aux particuliers des financements à des taux avantageux.

ING entretient des liens étroits avec WALLONIE SANTÉ. Pourquoi et quels sont les avantages de cette collaboration ?

On pourrait écrire à la base que WALLONIE SANTÉ et la banque sont deux concurrents, car, in fine, nous apportons les mêmes réponses financières pour une bonne partie des besoins. Mais dans les faits, collaborer dans certains dossiers avec WALLONIE SANTÉ est nettement plus profitable au client. C'est dans ce sens que nous œuvrons lorsque nous sommes appelés à travailler ensemble. De plus, les experts de WALLONIE SANTÉ peuvent apporter un autre regard et favoriser ainsi les échanges pour que la solution finale soit la plus aboutie possible. Enfin, tant d'un point de vue administratif qu'au niveau des processus décisionnels, tout est mis en place pour respecter des délais raisonnables en assurant la qualité des informations échangées.



Collaborer dans certains dossiers avec WALLONIE SANTÉ est nettement plus profitable au client. C'est dans ce sens que nous œuvrons lorsque nous sommes appelés à travailler ensemble.



Christian Radermecker,
Secrétaire général adjoint
et Directeur des études,
Femarbel

FEMARBEL

ACCOMPAGNER LE GRAND ÂGE AVEC QUALITÉ

Depuis de nombreuses années, Femarbel joue un rôle fondamental dans le secteur de la prise en charge des personnes âgées.

Avec 330 membres représentant 31.000 places, elle est, de loin, la fédération des maisons de repos la plus importante en Wallonie et à Bruxelles. Pluraliste et apolitique, ses missions sont de soutenir les intérêts de ses membres, quelle que soit la nature de leur pouvoir organisateur, mais aussi de partager une réflexion prospective sur l'évolution des besoins en matière d'hébergement des aînés ainsi que de stimuler une vision sectorielle à long terme.

Dans ce cadre, Femarbel garantit la représentativité des MR/MRS et des résidences-services à tous les niveaux de pouvoir et collabore avec les autorités et les partenaires sociaux à l'établissement d'un cadre légal et réglementaire pour permettre à ses membres d'offrir la meilleure qualité de vie et d'hébergement à leurs résidents.

Femarbel informe ses membres sur l'actualité du secteur, les conseille et organise des formations à l'attention des directions et du personnel des établissements. Elle se positionne en outre comme centre de référence et d'expertise pour le secteur de l'hébergement des personnes âgées.

Les attentes et les besoins des aînés sont le reflet de la société dans laquelle ils ont grandi et évolué. Femarbel se veut d'y être attentive et veille au développement d'une offre de services adaptés aux besoins de chacun en fonction de ses moyens.

Dans nos sociétés, le constat est sans appel : le vieillissement de la population, c'est maintenant. Confrontée au défi de l'allongement de la vie, notre société se doit de trouver des solutions qui permettront à tout un chacun d'être bien accompagné dans le grand âge et de bénéficier d'une offre de soins et d'hébergement de qualité. Cela nécessite non seulement un financement adapté, mais également de placer la personne âgée au cœur de notre réflexion.



Confrontée au défi de l'allongement de la vie, notre société se doit de trouver des solutions pour accompagner tout un chacun et de bénéficier d'une offre de soins et d'hébergement de qualité.

NOTRE MISSION, NOS MÉTIERS

Wallonie Santé est le fonds d'investissement wallon dédié au financement des acteurs de l'Action Sociale et de la Santé. Wallonie Santé a été créée à l'initiative du Gouvernement wallon afin de développer le Pôle « Investissements Santé » de la Région. Il s'agit du premier outil économique régional wallon actif dans les domaines de l'Action Sociale et de la Santé



Missions

Wallonie Santé a un objectif : soutenir le développement économique et social de la Wallonie. Notre mission vise à conseiller et à accompagner les acteurs de l'Action Sociale et de la Santé dans leurs projets d'investissement, dans le cadre d'une approche durable et socialement responsable. Wallonie Santé a également pour vocation d'accompagner la réorganisation du paysage des soins de santé en adéquation avec les nouveaux besoins de la population (coûts croissants, progrès technologiques, vieillissement de la population, augmentation des maladies chroniques, etc.)

Notre Métier

PRÊT OU PRÊT SUBORDONNÉ,
complémentaire à un crédit bancaire

PRÊT START SANTÉ
Prêt court-terme de soutien au démarrage

PRÊT PROPULSION
Prêt de soutien au fonds de roulement

CAPITAL,
prise de participation temporaire

GARANTIE,
en couverture d'un crédit bancaire

PRÊT VERT GREEN HEALTH
Financement des travaux économiseurs d'énergie

AUTRES ACTIVITÉS :
Intérim Management, tiers-investissement pour les énergies

NOS VALEURS

Notre plus-value

Wallonie Santé intervient pour compléter votre tour de table financier. Au-delà des capitaux, Wallonie Santé vous accompagnera sur base du concept « Smart money » :

- Nos équipes sont spécialisées dans le secteur et veillent en permanence à actualiser leurs connaissances ;
- Nous avons pour vocation d'accompagner les entreprises et institutions en endossant le rôle de conseil, de défense et de constitution de demandes de financement par exemple ;
- Nos conseillers peuvent également jouer un rôle actif en tant qu'administrateur ou observateur au Conseil d'administration des sociétés dans lesquelles Wallonie Santé intervient.
- Nous assumons un rôle de veille économique et prospective au bénéfice du secteur de l'Action sociale et de la Santé.

Les critères

Les organismes de soins agréés, quels que soient leur forme juridique, leur statut (public ou privé) et leur taille :

- Hôpitaux (généralistes et psychiatriques) ;
- Établissements pour personnes âgées : MR, MRS, CSJ, résidences-services ;
- Structures pour personnes handicapées ;
- Maisons médicales et associations de santé intégrée (ASI) ;
- Services et centres en santé mentale.

dont le siège d'exploitation et/ou le lieu d'investissement est situé en Région wallonne et relèvent des compétences de cette dernière.

Sont exclus :

- Les hôpitaux académiques relevant des compétences de la Fédération Wallonie-Bruxelles ;
- Les crèches.



Transparence
Implication et
proactivité
Confidentialité
Flexibilité
Professionalisme

LA GOUVERNANCE D'ENTREPRISE

Les analyses et interventions de WALLONIE SANTÉ sont régies par des notes d'orientation et des lignes directrices qui définissent les modalités selon lesquelles elle propose au Conseil d'administration d'intervenir.

En tant que société anonyme de droit privé, Wallonie Santé est soumise au Code des sociétés et des associations (CSA). Elle est également régie par le décret du 24 novembre 2016 apportant modifications au décret du 12 février 2004 relatif au statut de l'administrateur public ainsi que le décret du 29 mars 2018 modifiant les décrets des 12 février 2004 relatif au statut de l'administrateur public et du 12 février 2004 relatif aux commissaires du Gouvernement et aux missions de contrôle des réviseurs au sein des organismes d'intérêt public, visant à renforcer la gouvernance et l'éthique au sein des organismes wallons.

La gouvernance au sein de Wallonie Santé se traduit notamment par :

- L'existence de comités spécialisés (Comité d'audit, Comité de rémunération) ;
- Un souci de transparence, qui se traduit, entre autres, par un « reporting » régulier au Conseil d'administration qui définit la stratégie de la société, via des outils standards et performants ;
- L'importance des stakeholders et, en particulier, des partenaires de l'Action Sociale et de la Santé ;
- Un Comité de direction qui exécute la politique générale de la Société et en assume la gestion journalière ;
- Un Comité de crédit Fast Track qui prend hebdomadairement des décisions d'investissements jusqu'à 1 Mio €.

Outre le fait que toutes les interventions financières de Wallonie Santé en missions déléguées sont soumises au visa de l'Inspection des Finances de la Wallonie, Wallonie Santé fait l'objet de divers contrôles :

- Les Commissaires du Gouvernement et le Réviseur d'entreprises
- La Cour des Comptes pour l'exécution de ses missions déléguées
- Le Parlement de Wallonie pour le contrôle du suivi de ses missions

LA GOUVERNANCE

AU SEIN DES ENTREPRISES, ET INSTITUTIONS PARTICIPÉES

La gouvernance au sein d'une entreprise ou d'une institution est évidemment bien plus qu'un enjeu éthique. Elle a pour but de définir les règles d'administration et de gestion de l'entreprise ou de l'institution ainsi que de contrôler de son bon fonctionnement. Au final, l'objectif est d'atteindre une gouvernance la plus professionnelle possible et adaptée à la réalité de chaque entreprise et institution, afin de lui permettre d'élaborer, de mettre en œuvre et de suivre le plan stratégique qui est le sien.

Wallonie Santé est particulièrement attentive à cette dimension, qui doit nécessairement aller de pair avec les financements octroyés aux sociétés et institutions. Des conditions sont ainsi régulièrement posées en lien avec les décisions d'investissement. Wallonie Santé accompagne également ces décisions d'investissement, en capital ou en prêt, en participant le cas échéant aux réunions des organes de gestion de la société.

L'équipe opérationnelle de Wallonie Santé dispose de collaborateurs internes et de partenaires soigneusement sélectionnés par des professionnels du recrutement.

Au final, l'objectif est d'atteindre une gouvernance la plus professionnelle possible et adaptée à la réalité de chaque entreprise et institution.

WALLONIE SANTÉ

COMPOSITION

L'Assemblée générale

L'Assemblée générale est constituée du représentant de la Wallonie, actionnaire unique de Wallonie Santé. L'actionnaire était représenté lors de l'Assemblée générale ordinaire.

Le Conseil d'administration

Le Conseil d'administration de Wallonie Santé est, conformément à ses statuts, composé de 9 membres désignés pour 5 ans sur proposition de la Wallonie.

Tous les administrateurs ont signé la Charte de l'administrateur public prévue par le décret wallon du 12 février 2004. Le Conseil d'administration s'est réuni 12 fois au cours de l'exercice écoulé.

- Laurent LEVAUX, Président
- André-Marie PONCELET, Vice-Président
- Véronique CHARLIER, Administratrice
- Géraldine DEMARET, Administratrice
- Emmanuel SERUSIAUX, Administrateur
- Vincent URBAIN, Administrateur
- Marie-Kristine VANBOCKESTAL, Administratrice
- Laurent ZECCHINI, Administrateur

Les membres du Comité de direction de Wallonie Santé siègent au Conseil d'administration avec voix consultative.

Le Comité de direction

La gestion journalière et la direction de la société est assurée par le Comité de direction qui exécute la politique générale et le budget, tracés par le Conseil d'administration.

Ce Comité de direction est institué dans le respect de l'article 7:121 du CSA et comporte 4 membres. Ceux-ci exercent au sein de la société des fonctions permanentes et à temps plein dans le cadre d'un contrat de travail d'employé :

- Philippe Buelen, Président du Comité de direction & CEO,
- Renaud Witmeur, Membre du Comité de direction
- Benoît Bayenet, Membre du Comité de direction
- Jean-François Robe, Membre du Comité de direction

Le Comité de direction s'est réuni 51 fois au cours de l'exercice écoulé.

Le Comité de crédit

Les interventions «Fast Track» sont soumises à la décision du Comité de crédit qui comporte les membres du Comité de direction et les Commissaires du Gouvernement.

Il s'est réuni 14 fois en 2021.

Le Comité de rémunération

Le Comité de rémunération a pour mission principale de définir la rémunération des membres du Comité de direction sur proposition faite au Conseil d'administration.

Il est composé de :

- Géraldine DEMARET, Présidente
- Marie-Kristine VANBOCKESTAL
- Véronique CHARLIER.

Le Comité de rémunération s'est réuni 2 fois au cours de l'exercice 2021.

14

NOMBRE DE FOIS QUE
S'EST RÉUNI
LE COMITÉ DE CRÉDIT

9

MEMBRES DU CA SONT
ÉLUS POUR 5 ANS SUR
PROPOSITION DE LA
WALLONIE

12

RÉUNIONS TENUES
PAR LE CONSEIL
D'ADMINISTRATION

51

NOMBRE DE FOIS
QUE LE COMITÉ DE
DIRECTION
S'EST RÉUNI

Le Comité d'audit

Le Comité d'audit a pour mission d'assister le Conseil d'administration dans le contrôle de l'intégrité des comptes de la société et du respect par celle-ci des obligations légales et réglementaires en matière fiscale et comptable.

Il est composé de :

- André-Marie PONCELET, Président ;
- Emmanuel SERUSIAUX.

Au cours de l'année 2021, le Comité d'audit s'est réuni 4 fois et s'est principalement penché sur :

- Désignation du nouveau Commissaire ;
- Budget et trésorerie ;
- Comptes annuels et rapport de gestion.

Les Commissaires du Gouvernement wallon

- Zoé ISTAZ-SLANGEN, entrée en fonction le 06 février 2020
- Nicolas PIRE, entré en fonction le 10 octobre 2019.

Le Commissaire

Le contrôle de la situation financière, des comptes annuels et de la régularité, au regard de la loi et des statuts, des opérations de Wallonie Santé, est exercé par un Commissaire désigné pour 3 ans par l'Assemblée générale, parmi les membres de l'Institut des Réviseurs d'Entreprises. Lors de l'exercice comptable écoulé, il s'agissait du Cabinet RSM InterAudit SRL, représenté par Monsieur Thierry Lejuste.

RAPPORT DE RÉMUNÉRATION

Informations générales

Nom de l'organisme	Wallonie Santé
Nature juridique	Société anonyme de droit privé
Références légales	Décret du 6 mai 1999 (la loi du 2 avril 1962)
Ministre de tutelle	Madame Christie MORREALE
Période de reporting	2020

A. Informations relatives aux administrateurs publics

1. Informations relatives aux mandats et à la rémunération

a. Conseil d'administration

Nom-Prénom	Titre	Date de désignation	Durée du mandat	Rémunération brute annuelle (EUR)
LEVAUX Laurent	Président du Conseil d'Administration	13/09/2018	Jusqu'à l'AGO de 2023	0
PONCELET André-Marie	Vice-Président	13/09/2018	Jusqu'à l'AGO de 2023	0
ZECCHINI Laurent	Administrateur	13/09/2018	Jusqu'à l'AGO de 2023	0
VANBOCKESTAL Marie-Kristine	Administrateur	13/09/2018	Jusqu'à l'AGO de 2023	0
URBAIN Vincent	Administrateur	13/09/2018	Jusqu'à l'AGO de 2023	0
CHARLIER Véronique	Administrateur	13/09/2018	Jusqu'à l'AGO de 2023	0
DEMARET Géraldine	Administrateur	13/09/2018	Jusqu'à l'AGO de 2023	0
SERUSIAUX Emmanuel	Administrateur	13/09/2018	Jusqu'à l'AGO de 2023	0

Commentaires :

Les statuts prévoient que les administrateurs sont nommés pour 5 ans renouvelables.

b. Comité d'audit

Nom-Prénom	Titre	Date de désignation	Durée du mandat	Rémunération brute annuelle (EUR)
PONCELET André-Marie	Président du Comité d'audit	19/10/2018	Jusqu'à l'AGO de 2023	0
SERUSIAUX Emmanuel	Membre	19/10/2018	Jusqu'à l'AGO de 2023	0

Commentaires :

La participation au Comité d'audit n'est pas rémunérée.

Conformément aux statuts de Wallonie Santé, les membres du Comité de direction sont invités aux réunions, avec voix consultative.

c. Comité de rémunération

Nom-Prénom	Titre	Date de désignation	Durée du mandat	Rémunération brute annuelle (EUR)
DEMARET Géraldine	Présidente du Comité de rémunération	19/10/2018	Jusqu'à l'AGO de 2023	0
VANBOCKESTAL Marie-Kristine	Membre	19/10/2018	Jusqu'à l'AGO de 2023	0
CHARLIER Véronique	Membre	19/10/2018	Jusqu'à l'AGO de 2023	0

Commentaires :

La participation au Comité de rémunération n'est pas rémunérée.

Conformément aux statuts de la Wallonie Santé, les membres du Comité de direction participent aux réunions du Comité de rémunération, sauf les dossiers où leur situation personnelle est examinée.

2. Règles générales relatives à la rémunération des administrateurs publics

Conseil d'administration	Non rémunéré
Comité d'audit	Non rémunéré
Comité de rémunération	Non rémunéré

3. Informations relatives aux mandats dérivés

Le mandat dérivé est le mandat que l'administrateur public a obtenu dans une personne morale dans laquelle l'organisme détient des participations ou au fonctionnement de laquelle il contribue et où l'administrateur public a été désigné sur sa proposition.

Commentaires :

Non applicable (aucun).

4. Informations relatives à la répartition des genres

	Femmes	Hommes	Total
Membres de l'organe de gestion	3	5	8
dont administrateurs publics*	3	5	8
dont administrateurs non publics	-	-	-

Commentaires :

*Ces mandats sont dérivés d'un mandat public de la Sogepa.

5. Informations relatives à la participation aux réunions des organes de gestion pendant l'année 2020

Nom-Prénom	Conseil d'administration	Comité d'audit	Comité de rémunération
LEVAUX Laurent	10/12		
PONCELET André-Marie	11/12	4/4	
ZECCHINI Laurent	11/12		
VANBOCKESTAL Marie-Kristine	9/12		2/2
URBAIN Vincent	10/12		
CHARLIER Véronique	11/12		2/2
DEMARET Géraldine	11/12		2/2
SERUSIAUX Emmanuel	11/12	3/4	

B. Informations relatives au(x) gestionnaire(s)

1. Informations relatives à la relation de travail

Nom-Prénom	Titre	Nature de la relation de travail	Si contrat : - Type de contrat - Date signature - Date entrée en fonction
BUELEN Philippe	Président du Comité de direction & CEO	Sans objet	Sans objet
WITMEUR Renaud	Membre du Comité de direction	Sans objet	Sans objet
BAYENET Benoît	Membre du Comité de direction	Sans objet	Sans objet
ROBE Jean-François	Membre du Comité de direction	Sans objet	Sans objet

2. Informations relatives à la rémunération

2021	BUELEN Philippe	WITMEUR Renaud	BAYENET Benoît	ROBE Jean-François
Rémunération annuelle de base, y compris ONSS et autres composants de la rémunération	Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet
Rémunération variable	Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet
Total	Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet
Plan de pension complémentaire (vie, décès, invalidité)	Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet

3. Modalités de paiement de la rémunération variable (le cas échéant)

Néant.

4. Informations relatives aux indemnités de départ

Néant.

5. Informations relatives aux mandats dérivés

Le mandat dérivé est le mandat que le gestionnaire a obtenu dans une personne morale dans laquelle l'organisme détient des participations ou au fonctionnement de laquelle il contribue et où le gestionnaire a été désigné sur sa proposition.

Nom et prénom	Liste des mandats dérivés	Rémunération brute annuelle (EUR)	Rémunération reversée à l'organisme ? OUI / NON
BUELEN Philippe	Néant		
WITMEUR Renaud	Néant		
BAYENET Benoît	Néant		
ROBE Jean-François	Néant		

C. Informations relatives au(x) commissaire(s) du Gouvernement

1. Informations relatives aux mandats et à la rémunération

Nom et prénom	Date de désignation JJ/MM/AAAA	Durée du mandat Années	Rémunération EUR
ISTAZ-SLANGEN Zoé	06/02/2020	NA	4.779€
PIRE Nicolas	10/10/2019	NA	0

2. Informations relatives à la participation aux réunions

Organe de gestion	Organe de gestion Conseil d'Administration (10 en 2020)	Autre organe décisionnel (*) (3 en 2020)	Autre organe préparatoire
ISTAZ-SLANGEN Zoé	8/12	3/4	
PIRE Nicolas	10/12	4/4	

Commentaires

(*) Comité d'audit.



Comptes





BILAN APRÈS RÉPARTITION

	Codes	Exercice	Exercice précédent
ACTIF			
FRAIS D'ÉTABLISSEMENT	20	2.122	3.088
ACTIFS IMMOBILISÉS	21/28	32.272.945	11.239.667
Immobilisations incorporelles	21		
Immobilisations corporelles	22/27	25.423	31.436
Terrains et constructions	22		
Installations, machines et outillage	23		
Mobilier et matériel roulant	24	25.423	31.436
Location-financement et droits similaires	25		
Autres immobilisations corporelles	26		
Immobilisations en cours et acomptes versés	27		
Immobilisations financières	28	32.247.522	11.208.231
ACTIFS CIRCULANTS	29/58	103.394.767	93.672.556
Créances à plus d'un an	29		
Créances commerciales	290		
Autres créances	291		
Stocks et commandes en cours d'exécution	3		
Stocks	30/36		
Commandes en cours d'exécution	37		
Créances à un an au plus	40/41	16.253	6.316.900
Créances commerciales	40	4.421	5.751
Autres créances	41	11.832	6.311.149
Placements de trésorerie	50/53	39.987.070	47.989.421
Valeurs disponibles	54/58	63.264.601	39.229.641
Comptes de régularisation	490/1	126.843	136.594
TOTAL DE L'ACTIF	20/58	135.669.834	104.915.311

	Codes	Exercice	Exercice précédent
PASSIF			
CAPITAUX PROPRES	10/15	131.548.430	104.809.039
Apport	10/11	131.500.000	105.000.000
Capital	10	131.500.000	105.000.000
Capital souscrit	100	131.500.000	130.000.000
Capital non appelé	101	25.000.000	
En dehors du capital	11		
Primes d'émission	1100/10		
Autres	1109/19		

Plus-values de réévaluation	12		
Réserves	13	136.825	
Réserves indisponibles	130/1		
Réserve légale	130		
Réserves statutairement indisponibles	1311		
Acquisition d'actions propres	1312		
Soutien financier	1313		
Autres	1319		
Réserves immunisées	132	136.825	
Réserves disponibles	133		
Bénéfice (Perte) reporté (+)/(-)	14	-88.395	-190.961
Subsides en capital	15		
Avance aux associés sur la répartition de l'actif net	19		
PROVISIONS ET IMPÔTS DIFFÉRÉS	16		
Provisions pour risques et charges	160/5		
Pensions et obligations similaires	160		
Charges fiscales	161		
Grosses réparations et gros entretien	162		
Obligations environnementales	163		
Autres risques et charges	164/5		
Impôts différés	168		
DETTES	17/49	4.121.404	106.272
Dettes à plus d'un an	17		
Dettes financières	170/4		
Etablissements de crédit, dettes de location financement et dettes assimilées	172/3		
Autres emprunts	174/0		
Dettes commerciales	175		
Acomptes sur commandes	176		
Autres dettes	178/9		
Dettes à un an au plus	42/48	3.767.290	61.471
Dettes à plus d'un an échéant dans l'année	42		
Dettes financières	43		
Etablissements de crédit	430/8		
Autres emprunts	439		
Dettes commerciales	44	42.865	34.994
Fournisseurs	440/4	42.865	34.994
Effets à payer	441		
Acomptes sur commandes	46		
Dettes fiscales, salariales et sociales	45	46.159	26.477
Impôts	450/3	16.626	4.178
Rémunérations et charges sociales	454/9	29.533	22.299
Autres dettes	47/48	3.678.266	
Comptes de régularisation	492/3	354.114	44.801
TOTAL DU PASSIF	10/49	135.669.834	104.915.311

COMPTE DE RÉSULTATS

	Codes	Exercice	Exercice précédent
Produits et charges d'exploitation			
Marge brute (+)/(-)	9900	-80.374	-50.073
Dont : produits d'exploitation non récurrents	76A		
Chiffre d'affaires	70	20.556	5.000
Approvisionnements, marchandises, services et biens divers	60/61	101.640	72.421
Rémunérations, charges sociales et pensions (+)/(-)	62	283.388	201.801
Amortissements et réductions de valeur sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles	630	9.331	1.869
Réductions de valeur sur stocks, sur commandes en cours d'exécution et sur créances commerciales : dotations (reprises) (+)/(-)	631/4		
Provisions pour risques et charges : dotations (utilisations et reprises) (+)/(-)	635/8		
Autres charges d'exploitation	640/8	4.788	
Charges d'exploitation portées à l'actif au titre de frais de restructuration (-)	649		
Charges d'exploitation non récurrentes	66A		
Bénéfice (Perte) d'exploitation (+)/(-)	9901	-377.881	-253.743
Produits financiers	75/76B	715.735	237.068
Produits financiers récurrents	75	715.735	237.068
Dont : subsides en capital et en intérêts	753		
Produits financiers non récurrents	76B		
Charges financières	65/66B	52.040	5.101
Charges financières récurrentes	65	52.040	5.101
Charges financières non récurrentes	66B		
Bénéfice (Perte) de l'exercice avant impôts (+)/(-)	9903	285.814	-21.776
Prélèvement sur les impôts différés	780		
Transfert aux impôts différés	680		
Impôts sur le résultat (+)/(-)	67/77	46.423	246
Bénéfice (Perte) de l'exercice (+)/(-)	9904	239.391	-22.022
Prélèvement sur les réserves immunisées	789		
Transfert aux réserves immunisées	689	136.825	
Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter (+)/(-)	9905	102.566	-22.022

AFFECTATIONS ET PRÉLÈVEMENTS

	Codes	Exercice	Exercice précédent
Bénéfice (Perte) à affecter (+)/(-)	9906	-88.395	-190.961
Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter (+)/(-)	-9905	102.566	-22.022
Bénéfice (Perte) reporté(e) de l'exercice précédent (+)/(-)	14P	-190.961	-168.939
Prélèvement sur les capitaux propres	791/2		
Affectation aux capitaux propres	691/2		
à l'apport	691		
à la réserve légale	6920		
aux autres réserves	6921		
Bénéfice (Perte) à reporter (+)/(-)	-14	-88.395	-190.961
Intervention des associés dans la perte	794		
Bénéfice à distribuer	694/7		
Rémunération de l'apport	694		
Administrateurs ou gérants	695		
Travailleurs	696		
Autres allocataires	697		

ANNEXES

	Codes	Exercice	Exercice précédent
IMMOBILISATIONS CORPORELLES			
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8199P		32.337
Mutations de l'exercice			
Acquisitions, y compris la production immobilisée	8169	2.353	
Cessions et désaffectations	8179		
Transferts d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8189		
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8199	34.690	
Plus-values au terme de l'exercice	8259P		
Mutations de l'exercice			
Actées	8219		
Acquises de tiers	8229		
Annulées	8239		
Transférées d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8249		
Plus-values au terme de l'exercice	8259		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8329P		902
Mutations de l'exercice			
Actés	8279	8.364	
Repris	8289		
Acquis de tiers	8299		
Annulés à la suite de cessions et désaffectations	8309		
Transférés d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8319		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8329	9.266	
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	(22/27)	25.424	

	Codes	Exercice	Exercice précédent
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES			
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8395P		11.208.231
Mutations de l'exercice			
Acquisitions	8365	21.039.291	
Cessions et retraits	8375		
Transferts d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8385		
Autres mutations (+)/(-)	8386		
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8395	32.247.522	
Plus-values au terme de l'exercice	8455P		
Mutations de l'exercice			
Actées	8415		
Acquises de tiers	8425		
Annulées	8435		

Transférées d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8445	
Plus-values au terme de l'exercice	8455	
Réductions de valeur au terme de l'exercice	8525P	
Mutations de l'exercice		
Actées	8475	
Reprises	8485	
Acquises de tiers	8495	
Annulées à la suite de cessions et retraits	8505	
Transférées d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8515	
Réductions de valeur au terme de l'exercice	8525	
Montants non appelés au terme de l'exercice	8555P	
Mutations de l'exercice (+)/(-)	8545	
Montants non appelés au terme de l'exercice	8555	
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	-28	32.247.522

RÉSULTATS

	Codes	Exercice	Exercice précédent
PERSONNEL			
Travailleurs pour lesquels la société a introduit une déclaration DIMONA ou qui sont inscrits au registre général du personnel			
Effectif moyen du personnel calculé en équivalents temps plein	9087	1,8	1,3
PRODUITS ET CHARGES DE TAILLE OU D'INCIDENCE EXCEPTIONNELLE			
Produits non récurrents	76		
Produits d'exploitation non récurrents	76A		
Produits financiers non récurrents	76B		
Charges non récurrentes	66		
Charges d'exploitation non récurrentes	66A		
Charges financières non récurrentes	66B		
RÉSULTATS FINANCIERS			
Intérêts portés à l'actif	6502		

DROITS ET ENGAGEMENTS HORS BILAN

	Codes	Exercice	Exercice précédent
GARANTIES PERSONNELLES CONSTITUÉES OU IRRÉVOCABLEMENT PROMISES PAR LA SOCIÉTÉ POUR SÛRETÉ DE DETTES OU D'ENGAGEMENTS DE TIERS	9149	1.885.000	
Dont			
Effets de commerce en circulation endossés par la société	9150		
GARANTIES RÉELLES			
Garanties réelles constituées ou irrévocablement promises par la société sur ses actifs propres pour sûreté de dettes et engagements de la société			
Hypothèques			
Valeur comptable des immeubles grevés	91611		
Montant de l'inscription	91621		
Pour les mandats irrévocables d'hypothéquer, le montant pour lequel le mandataire est autorisé à prendre inscription en vertu du mandat	91631		
Gages sur fonds de commerce			
Le montant maximum à concurrence duquel la dette est garantie et qui fait l'objet de l'enregistrement	91711		
Pour les mandats irrévocables de mise en gage du fonds de commerce, le montant pour lequel le mandataire est autorisé à procéder à l'enregistrement en vertu du mandat	91721		
Gages sur d'autres actifs ou mandats irrévocables de mise en gage d'autres actifs			
La valeur comptable des actifs grevés	91811		
Le montant maximum à concurrence duquel la dette est garantie	91821		
Sûretés constituées ou irrévocablement promises sur actifs futurs			
Le montant des actifs en cause	91911		
Le montant maximum à concurrence duquel la dette est garantie	91921		
Privilège du vendeur			
La valeur comptable du bien vendu	92011		
Le montant du prix non payé	92021		
Garanties réelles constituées ou irrévocablement promises par la société sur ses actifs propres pour sûreté de dettes et engagements de tiers			
Hypothèques			
Valeur comptable des immeubles grevés	91612		
Montant de l'inscription	91622		
Pour les mandats irrévocables d'hypothéquer, le montant pour lequel le mandataire est autorisé à prendre inscription en vertu du mandat	91632		
Gages sur fonds de commerce			
Le montant maximum à concurrence duquel la dette est garantie et qui fait l'objet de l'enregistrement	91712		
Pour les mandats irrévocables de mise en gage du fonds de commerce, le montant pour lequel le mandataire est autorisé à procéder à l'enregistrement en vertu du mandat	91722		
Gages sur d'autres actifs ou mandats irrévocables de mise en gage d'autres actifs			
La valeur comptable des actifs grevés	91812		
Le montant maximum à concurrence duquel la dette est garantie	91822		
Sûretés constituées ou irrévocablement promises sur actifs futurs			

Le montant des actifs en cause	91912
Le montant maximum à concurrence duquel la dette est garantie	91922
Privilège du vendeur	
La valeur comptable du bien vendu	92012
Le montant du prix non payé	92022

RELATIONS AVEC LES ENTREPRISES LIÉES, LES ENTREPRISES ASSOCIÉES, LES ADMINISTRATEURS, GÉRANTS ET COMMISSAIRES

ENTREPRISES LIÉES OU ASSOCIÉES	
Garanties constituées en leur faveur	9294
Autres engagements significatifs souscrits en leur faveur	9295
LES ADMINISTRATEURS ET GÉRANTS, LES PERSONNES PHYSIQUES OU MORALES QUI CONTRÔLENT DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT LA SOCIÉTÉ SANS ÊTRE LIÉES À CELLE-CI OU LES AUTRES ENTREPRISES CONTRÔLÉES DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT PAR CES PERSONNES	
Créances sur les personnes précitées	9500
Conditions principales des créances, taux d'intérêt, durée, montants éventuellement remboursés, annulés ou auxquels il a été renoncé	
Garanties constituées en leur faveur	9501
Autres engagements significatifs souscrits en leur faveur	9502
LE(S) COMMISSAIRE(S) ET LES PERSONNES AVEC LESQUELLES IL EST LIÉ (ILS SONT LIÉS)	
Emoluments du Commissaire	7,260
TRANSACTIONS CONCLUES, DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT, EN DEHORS DES CONDITIONS DE MARCHÉ NORMALES	
Avec des personnes détenant une participation dans la société	
Nature des transactions	
En l'absence de critères légaux permettant d'inventorier les transactions avec des parties liées qui seraient conclues, directement ou indirectement, à des conditions autres que celles du marché, aucune information n'a pu être reprise.	
Avec des entreprises dans lesquelles la société détient une participation	
Nature des transactions	
Avec des membres des organes d'administration, de gestion ou de surveillance de la société	
Nature des transactions	

DÉCLARATION RELATIVE AUX COMPTES CONSOLIDÉS

Informations à compléter par la société si elle est filiale ou filiale commune

Nom, adresse complète du siège et, s'il s'agit d'une société de droit belge, numéro d'entreprise de la(des) société(s) mère(s) et indication si cette (ces) société(s) mère(s) établit (établissent) et publie(nt) des comptes consolidés dans lesquels ses comptes annuels sont intégrés par consolidation* :

**SOCIETE WALLONNE DE GESTION
ET DE PARTICIPATIONS**

Entreprise mère consolidante -
Ensemble le plus petit
BE 0426.887.397
Avenue Maurice Destenay 13/6
4000 Liège
BELGIQUE

* * Si les comptes de la société sont consolidés à plusieurs niveaux, les renseignements sont donnés pour l'ensemble le plus petit de sociétés dont la société fait partie en tant que filiale et pour lequel des comptes consolidés sont établis et publiés.

RÈGLES D'ÉVALUATION

RÉSUMÉ DES RÈGLES D'ÉVALUATION PRÉVUES POUR LES INVENTAIRES PRESCRITS PAR L'ARTICLE 9 DE LA LOI DU 17 JUILLET 1975

GENERALITES

1. Les avoirs, les droits et obligations dont la valeur nominale est libellée en monnaies étrangères sont, pour leurs évaluations, converties en euros, au dernier cours de change de l'exercice.
2. Le Conseil d'Administration peut autoriser des dérogations aux règles prévues ci-dessous dans les cas exceptionnels où leur application systématique ne donnerait pas une image fidèle de la nature et du montant des avoirs et dettes de la société, ainsi que de ses charges et produits.

ACTIF

1) Frais d'établissement

Les amortissements sont pratiqués de manière linéaire au taux de 20 %.

2) Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont enregistrées à leur valeur d'acquisition. Cette valeur comprend le prix d'achat et les frais accessoires.

Les amortissements sont pratiqués de façon linéaire, aux taux annuels suivants :

- installations et aménagements : 15 %
- matériel de bureau : 20 %
- mobilier : 20 %
- matériel roulant : 25 %
- matériel informatique : 33,3 %
- matériel et matériel roulant en leasing : 20, 25 ou 33 % selon la durée du leasing
- matériel de bureau : 20 %
- mobilier : 10 %

Leurs immobilisations corporelles feront l'objet d'amortissements complémentaires lorsqu'en raison de leur altération ou de modifications des circonstances économiques ou technologiques, leur valeur comptable dépasse leur valeur d'utilisation pour la société. Les immobilisations corporelles désaffectées ou qui ont cessés d'être affectées durablement à l'activité de l'entreprise feront, s'il échet, l'objet d'un amortissement complémentaire de manière à faire concorder leur évaluation à la valeur estimée de réalisation.

3) Immobilisations financières

3.1. Participations

3.1.1. Les participations sont comptabilisées à leur prix d'acquisition à l'exclusion des frais accessoires qui sont pris en charge de l'exercice.

3.1.2. A la fin de l'exercice, il est procédé à une évaluation individuelle de chaque titre en portefeuille, de manière à ce qu'elle corresponde à la valeur comptable de l'actif net de la société dans laquelle la participation est détenue.

Les réductions de valeur, actées à charge d'exercices antérieurs en diminution du prix d'acquisition des immobilisations financières et estimées ultérieurement excédentaires ou sans objet, en vertu des critères d'évaluation précités, seront reprises en produit selon l'affectation qui aura été donnée à la réduction de valeur initiale.

Par contre, les plus-values de réévaluation qui vont au-delà de leur valeur d'acquisition seront reconnues au niveau des fonds propres en fonction de la quote-part des actions détenues dans la société sur base de l'actif net comptable. »

3.1.3. Règles spéciales d'évaluation

- a) la valeur d'acquisition pour les titres nouveaux souscrits ou acquis au cours des douze derniers mois,
- b) un cent (symbolique) pour les actions ou parts sociales des sociétés déclarées en faillite ou en concordat par abandon d'actif. La réduction de valeur est cependant limitée, réduite ou nulle lorsque cette valeur est garantie ou protégée de façon jugée solvable et suffisante.

3.2. Créances

3.2.1. Les obligations et créances sont enregistrées à leur valeur d'acquisition, à l'exclusion des frais accessoires.

Sans préjudice d'éventuelles réductions de valeur, déterminées et comptabilisées comme dit pour les participations, les obligations et créances sont évaluées à leur prix d'acquisition. L'écart éventuel entre ce dernier et le prix de remboursement est imputé prorata temporis en résultat.

3.2.2. Les réductions de valeur éventuelles enregistrées sur les obligations sont aménagées pour tenir compte des garanties réelles ou obtenues au profit de la SOGEPa.

4) Créances à un an au plus

Les créances sont comptabilisées à leur valeur nominale ou à la valeur d'acquisition selon le cas.

Une réduction de valeur est opérée lorsque la valeur de réalisation à la date de clôture de l'exercice est inférieure à la valeur comptable et à condition que la dépréciation soit durable dans les cas de créance à plus d'un an. Elle tient compte des sûretés réelles ou personnelles constituées au bénéfice de Wallonie Santé.

Les réductions de valeur sur créances résultant d'intervention peuvent comme dit au point 3.1.2. trouver leur contrepartie dans une rubrique spéciale à l'actif intitulée « créance non définitive sur la Région wallonne ».

5) Placement de trésorerie

Ces placements sont enregistrés à leur valeur nominale. Ils font l'objet d'une réduction de valeur lorsque la valeur de réalisation à la clôture de l'exercice est inférieure à la valeur d'acquisition. Les réductions de valeur excédentaires sont annulées à la clôture de l'exercice suivant et passées par le compte de résultat.

6) Valeurs disponibles

Ces actifs sont enregistrés à la valeur nominale. Ils sont réduits lorsque la valeur de réalisation à la clôture de l'exercice est inférieure à la valeur nominale.

Les réductions de valeur excédentaires sont annulées à la clôture de l'exercice suivant et passées par le compte de résultat.

7) Les comptes de régularisation

- Les dépenses non consommées sont évaluées en fonction d'informations vérifiées.
- Les prorata de revenus à percevoir comportent les intérêts courus, mais non échus sur les actifs financiers.

PASSIF

1. Provisions pour risques et charges

Les provisions pour risques et charges apparaissent globalement au bilan. Elles sont ventilées à l'annexe et ont pour objet de couvrir des pertes ou des charges dont la nature est connue mais dont le montant ne peut qu'être estimé.

Elles sont constituées, le cas échéant, pour rencontrer :

- les risques de pertes ou charges découlant de sûretés fournies en garantie de dettes ou d'engagements de tiers,
- les risques de pertes ou charges pouvant découler de litiges en cours,

- les risques de perte de change sur contrats à terme.

Les provisions afférentes aux exercices antérieurs sont régulièrement revues et reprises en résultat si elles sont devenues sans objet.

2. Dettes à plus d'un an et dettes à un an au plus

Ces dettes sont comptabilisées à leur valeur nominale. Les interventions de la Région wallonne sont ventilées en fonction de leur nature économique.

3. Les comptes de régularisation

Sous cette rubrique sont inscrits :

- les charges à imputer, entre autre, les charges d'exploitation grevant l'exercice, à payer au cours d'un exercice ultérieur et les intérêts courus mais non échus sur les passifs financiers.
- les revenus à reporter, les revenus encaissés au cours de l'exercice et se rapportant à un ou plusieurs exercices ultérieurs, entre autre les commissions uniques perçues sont prises en produit sur 9 ans à raison de 20 % pour la première année et 10 % pour chacune des 8 années suivantes en raison de la vocation d'intermédiaire financier de la société pour des opérations à long terme.

COMPTES D'ORDRE

Sous cette rubrique sont inscrits, par catégorie, les engagements et droits de recours résultant pour l'entreprise :

1. de sûretés réelles ou personnelles attachées aux dettes ou engagements de tiers,

2. de promesses d'achat ou de rachat,

3. tous les engagements ou droit de recours généralement quelconques de l'entreprise qui ne figurent pas au bilan entre autre :

- les contrats à terme de devises,
- les interventions ayant fait l'objet d'une décision positive mais non exécutées à la date de clôture de l'exercice.

BILAN SOCIAL

TRAVAILLEURS POUR LESQUELS LA SOCIÉTÉ A INTRODUIT UNE DÉCLARATION DIMONA OU QUI SONT INSCRITS AU REGISTRE GÉNÉRAL DU PERSONNEL

	Codes	Temps plein (exercice)	Temps partiel (exercice)	Total (T) ou total en équivalents temps plein (ETP) (exercice)	Total (T) ou total en équivalents temps plein (ETP)(Exercice précédent)
Au cours de l'exercice et de l'exercice précédent					
Nombre moyen de travailleurs	1,8		1,8 (ETP)	1,3 (ETP)	ETP
Nombre d'heures effectivement prestées	101	3.032		3.032 (T)	2.082 (T)
Frais de personnel	102	231.738		231.738 (T)	171.915 (T)

	Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total en équivalents temps plein
A la date de clôture de l'exercice				
Nombre de travailleurs		105	2	2,0
Par type de contrat de travail				
Contrat à durée indéterminée	110	2		2,0
Contrat à durée déterminée	111			
Contrat pour l'exécution d'un travail nettement défini	112			
Contrat de remplacement	113			
Par sexe et niveau d'études				
Hommes	120			
de niveau primaire	1200			
de niveau secondaire	1201			
de niveau supérieur non universitaire	1202			
de niveau universitaire	1203			
Femmes	121	2		2,0
de niveau primaire	1210			
de niveau secondaire	1211			
de niveau supérieur non universitaire	1212			
de niveau universitaire	1213	2		2,0
Par catégorie professionnelle				
Personnel de direction	130			
Employés	134	2		2,0
Ouvriers	132			
Autres	133			

TABLEAU DES MOUVEMENTS DU PERSONNEL AU COURS DE L'EXERCICE

	Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total en équivalent temps plein
Entrées				
Nombre de travailleurs pour lesquels la société a introduit une déclaration DIMONA ou qui ont été inscrits au registre général du personnel au cours de l'exercice	205	1		1,0
Sorties				
Nombre de travailleurs dont la date de fin de contrat a été inscrite dans une déclaration DIMONA ou au registre général du personnel au cours de l'exercice	305	1		1,0

RENSEIGNEMENTS SUR LES FORMATIONS POUR LES TRAVAILLEURS AU COURS DE L'EXERCICE

	Codes	Hommes	Codes	Femmes
Initiatives en matière de formation professionnelle continue à caractère formel à charge de l'employeur				
Nombre de travailleurs concernés	5801	1	5811	1
Nombre d'heures de formation suivies	5802	8	5812	25
Coût net pour la société	5803	175	5813	3.029
dont coût brut directement lié aux formations	58031	175	58131	3.029
dont cotisations payées et versements à des fonds collectifs	58032		58132	
dont subventions et autres avantages financiers reçus (à déduire)	58033		58133	
Initiatives en matière de formation professionnelle continue à caractère moins formel ou informel à charge de l'employeur				
Nombre de travailleurs concernés	5821		5831	
Nombre d'heures de formation suivies	5822		5832	
Coût net pour la société	5823		5833	
Initiatives en matière de formation professionnelle initiale à charge de l'employeur				
Nombre de travailleurs concernés	5841		5851	
Nombre d'heures de formation suivies	5842		5852	
Coût net pour la société	5843		5853	

RAPPORT DU COMMISSAIRE

WALLONIE SANTE SA RAPPORT DU COMMISSAIRE A L'ASSEMBLEE GENERALE DE LA SOCIETE POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2021 (COMPTES ANNUELS)

Dans le cadre du contrôle légal des comptes annuels de WALLONIE SANTE SA (la « Société »), nous vous présentons notre rapport du commissaire. Celui-ci inclut notre rapport sur les comptes annuels ainsi que les autres obligations légales et réglementaires. Le tout constitue un ensemble et est inséparable.

Nous avons été nommés en tant que commissaire par l'assemblée générale du 18 juin 2021, conformément à la proposition de l'organe d'administration. Notre mandat de commissaire vient à échéance à la date de l'assemblée générale délibérant sur les comptes annuels clôturés au 31 décembre 2023. Nous avons exercé le contrôle légal des comptes annuels de WALLONIE SANTE durant un exercice.

RAPPORT SUR LES COMPTES ANNUELS

Opinion sans réserve

Nous avons procédé au contrôle légal des comptes annuels de la Société, comprenant le bilan au 31 décembre 2021, ainsi que le compte de résultats pour l'exercice clos à cette date et l'annexe, dont le total du bilan s'élève à € 135.669.834 et dont le compte de résultats se solde par un bénéfice de € 239.391.

À notre avis, ces comptes annuels donnent une image fidèle du patrimoine et de la situation financière de la Société au 31 décembre 2021, ainsi que de ses résultats pour l'exercice clos à cette date, conformément au référentiel comptable applicable en Belgique.

Fondement de l'opinion sans réserve

Nous avons effectué notre audit selon les Normes internationales d'audit (ISA) telles qu'applicables en Belgique. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités du commissaire relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport. Nous nous sommes conformés à toutes les exigences déontologiques qui s'appliquent à l'audit des comptes annuels en Belgique, en ce compris celles concernant l'indépendance.

Nous avons obtenu de l'organe d'administration et des préposés de la Société, les explications et informations requises pour notre audit.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Autre point

Les comptes annuels de la Société WALLONIE SANTE SA pour l'exercice clos au 31 décembre 2020 ont été audités par un autre commissaire qui a exprimé dans son rapport en date du 31 mai 2021, une opinion sans réserve sur ces comptes annuels.

Responsabilités de l'organe d'administration relatives à l'établissement des comptes annuels

L'organe d'administration est responsable de l'établissement des comptes annuels donnant une image fidèle conformément au référentiel comptable applicable en Belgique, ainsi que du contrôle interne qu'il estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à l'organe d'administration d'évaluer la capacité de la Société à poursuivre son exploitation, de fournir, le cas échéant, des informations relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si l'organe d'administration a l'intention de mettre la Société en liquidation ou de cesser ses activités ou s'il ne peut envisager une autre solution alternative réaliste.

Responsabilités du commissaire relatives à l'audit des comptes annuels

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et d'émettre un rapport du commissaire contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes ISA permettra de toujours détecter toute anomalie significative existante. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, prises individuellement ou en cumulé, elles puissent influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.

Lors de l'exécution de notre contrôle, nous respectons le cadre légal, réglementaire et normatif qui s'applique à l'audit des comptes annuels en Belgique. L'étendue du contrôle légal des comptes ne comprend pas d'assurance quant à la viabilité future de la Société ni quant à l'efficacité ou l'efficacités avec laquelle l'organe d'administration a mené ou mènera les affaires de la Société. Nos responsabilités relatives à l'application par l'organe d'administration du principe comptable de continuité d'exploitation sont décrites ci-après.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes ISA et tout au long de celui-ci, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique. En outre :

nous identifions et évaluons les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définissons et mettons en oeuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et recueillons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;

nous prenons connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, mais non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la Société;

nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par l'organe d'administration, de même que des informations les concernant fournies par ce dernier;

nous concluons quant au caractère approprié de l'application par l'organe d'administration du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants recueillis, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la Société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport du commissaire sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants recueillis jusqu'à la date de notre rapport du commissaire. Cependant, des situations ou événements futurs pourraient conduire la Société à cesser son exploitation;

nous apprécions la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des comptes annuels et évaluons si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents d'une manière telle qu'ils en donnent une image fidèle.

Nous communiquons à l'organe d'administration notamment l'étendue des travaux d'audit et le calendrier de réalisation prévus, ainsi que les constatations importantes relevées lors de notre audit, y compris toute faiblesse significative dans le contrôle interne.

AUTRES OBLIGATIONS LÉGALES ET RÉGLEMENTAIRES

Responsabilités de l'organe d'administration

L'organe d'administration est responsable de la préparation et du contenu du rapport de gestion, des documents à déposer conformément aux dispositions légales et réglementaires, du respect des dispositions légales et réglementaires applicables à la tenue de la comptabilité ainsi que du respect du Code des Sociétés et des Associations et des statuts de la Société.

Responsabilités du commissaire

Dans le cadre de notre mission et conformément à la norme belge complémentaire (version révisée 2020) aux normes internationales d'audit (ISA) applicables en Belgique, notre responsabilité est de vérifier, dans leurs aspects significatifs, le rapport de gestion, certains documents à déposer conformément aux dispositions légales et réglementaires, et le respect de certaines dispositions du Code des Sociétés et des Associations et des statuts, ainsi que de faire rapport sur ces éléments.

Aspects relatifs au rapport de gestion

A l'issue des vérifications spécifiques sur le rapport de gestion, nous sommes d'avis que celui-ci concorde avec les comptes annuels pour le même exercice et a été établi conformément aux articles 3:5 et 3:6 du Code des Sociétés et des Associations.

Dans le cadre de notre audit des comptes annuels, nous devons également apprécier, en particulier sur la base de notre connaissance acquise lors de l'audit, si le rapport de gestion comporte une anomalie significative, à savoir une information incorrectement formulée ou autrement trompeuse. Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'anomalie significative à vous communiquer.

Mention relative au bilan social

Le bilan social, à déposer à la Banque nationale de Belgique conformément à l'article 3:12, § 1er, 8° du Code des sociétés et des associations, traite, tant au niveau de la forme qu'au niveau du contenu, des mentions requises par ce Code, en ce compris celles concernant l'information relative aux salaires et aux formations, et ne comprend pas d'incohérences significatives par rapport aux informations dont nous disposons dans le cadre de notre mission.

Mentions relatives à l'indépendance

Notre cabinet de révision n'a pas effectué de missions incompatibles avec le contrôle légal des comptes annuels et est resté indépendant vis-à-vis de la Société au cours de notre mandat.

Autres mentions

Sans préjudice d'aspects formels d'importance mineure, la comptabilité est tenue conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables en Belgique.

La répartition des résultats proposée à l'assemblée générale est conforme aux dispositions légales et statutaires.

Nous n'avons pas à vous signaler d'opération conclue ou de décision prise en violation des statuts, du Code des Sociétés et des Associations,

Gosselies, le 25 mai 2022

RSM INTERAUDIT SRL
COMMISSAIRE

REPRÉSENTÉE PAR
THIERRY LEJUSTE
ASSOCIÉ





*Rapport
de gestion*

RAPPORT DE GESTION

Rapport de gestion relatif à l'exercice comptable clôturé le 31 décembre 2021

A. Préambule

Conformément à l'article 3:6 du Code des Sociétés et Associations, nous avons l'honneur de vous rendre compte de la gestion de la société au cours de l'exercice clôturé le 31 décembre 2021.

B. Commentaires sur les comptes annuels

Actif résumé	31/12/2021	31/12/2020
Actifs immobilisés	32.275	11.243
Actifs circulants	103.395	93.673
TOTAL DE L'ACTIF	135.670	104.915

Actif résumé	31/12/2021	31/12/2020
Fonds propres	131.548	104.809
Exigible à long terme	0	0
Exigible à court terme	4.121	106
TOTAL DU PASSIF	135.670	104.915

- Au cours de l'exercice 2021, le montant total des décisions d'intervention positives en prêt et/ou capital prises par WALLONIE SANTE s'élève à 39,6 M€.
- Outre l'octroi de garanties pour un montant total de 1,5 M€, les montants libérés par WALLONIE SANTE en 2021 se sont élevés à 21,3 M€ et concernent :
 - une intervention en capital ainsi que l'octroi d'un prêt à la société LEGIAPARK pour un montant total de 20 M€ ;
 - les interventions en prêts aux sociétés CHRSM (1.000 k€), ETA Jean Gielen (156 k€), Paquet (100 k€), Espace Global Santé (43 k€).
- Les actifs circulants reprennent principalement la trésorerie disponible et placée de la société.
- Les fonds propres sont composés du capital libéré à concurrence de 131,5 M€, d'une réserve immunisée à hauteur de 137 k€ ainsi que de la perte reportée de 88 k€.

Compte de résultats (en K €)	31/12/2020	31/12/2020
Résultat d'exploitation	-378	-254
Résultat financier récurrent	664	232
Résultat financier non récurrent	0	0
Résultat de l'exercice avant impôt	286	-22
Impôt	-46	0
Transfert aux réserves immunisées	-137	0
Résultat de l'exercice	103	-22

- Le résultat d'exploitation est négatif à hauteur de 378 k€, sous l'effet d'une part, de revenus de 21 k€ et d'autre part des frais de fonctionnement de 399 k€.
- Le résultat financier est principalement composé des revenus sur les créances et sur les placements et valeurs disponibles.
- Le transfert aux réserves immunisées correspond à l'avantage fiscal lié à des investissements via le mécanisme de Tax Shelter en faveur du secteur audiovisuel en Wallonie.
- L'exercice 2021 se clôture par un bénéfice de 103 k€.
Les principaux ratios d'analyse financière sont les suivants :
 - cash-flow opérationnel : 249 k€1
 - solvabilité : 96,96 %2
- Le Conseil d'administration propose d'affecter le résultat comme suit :

Bénéfice <Perte> reporté<e> de l'exercice précédent <190.959,06 €>

Bénéfice <Perte> de l'exercice 102.565,77 €

Bénéfice <Perte> à reporter <88.395,29 €>

C. Evènements importants survenus après la clôture de l'exercice

Néant.

D. Evénements susceptibles d'avoir une influence notable sur le développement de la société

Voir point L.

E. Activité en matière de recherche et développement

Néant.

F. Existence de succursales

Néant.

Risques et incertitudes

- La guerre en Ukraine n'a pas d'impact direct sur WALLONIE SANTÉ.
- Dans le contexte d'inflation et de hausse des prix de l'énergie, le Gouvernement wallon a confié en sa séance du 9 décembre 2021 une mission déléguée à WALLONIE SANTÉ pour la mise en oeuvre et le suivi d'un mécanisme de tiers-investissements énergétiques dans le cadre de son objet social. Une enveloppe de 18,8 M€ a été mise à disposition.
- La société reste attentive à l'évolution de la pandémie Covid-19.
- Dans le cadre des incertitudes qui planent sur nombre d'institutions financières, la société reste particulièrement vigilante aux placements de trésorerie qu'elle est amenée à réaliser.
- A ce jour, le Conseil d'administration ne perçoit pas d'autres risques et incertitudes significatifs susceptibles d'influencer la situation de la société pour notre société que celles citées ci-avant.

G. Justification des règles comptables de continuité

En application de l'article 3:6, 6° du Code des Sociétés et Associations, le conseil d'administration doit justifier l'application des règles comptables selon le principe de continuité, lorsque le bilan fait apparaître une perte reportée ou lorsque le compte de résultats fait apparaître pendant deux exercices successifs une perte de l'exercice.

A fin 2021, le bilan, dont le total s'élève à 135.670 k€, est composé à hauteur de :

- Plus de 76 % de trésorerie à l'actif (103.252 k€) ;
- Plus de 96 % de fonds propres au passif (131.548 k€).

Compte tenu de ces éléments, la continuité d'exploitation de Wallonie Santé n'est nullement menacée.

Par conséquent, nous proposons de confirmer l'application des règles comptables d'évaluation selon le principe de continuité.

H. Conflit d'intérêt

Néant.

I. Utilisation des instruments financiers

Néant.

J. Augmentation de capital et émission d'obligations convertibles de droits de souscription

Une augmentation de capital est intervenue le 30 mars 2021 à hauteur de 1,5 M€.

K. Rachat d'actions propres

Néant.

L. Risques et incertitudes

- La guerre en Ukraine n'a pas d'impact direct sur WALLONIE SANTÉ.
- Dans le contexte d'inflation et de hausse des prix de l'énergie, le Gouvernement wallon a confié en sa séance du 9 décembre 2021 une mission déléguée à WALLONIE SANTÉ pour la mise en oeuvre et le suivi d'un mécanisme de tiers-investissements énergétiques dans le cadre de son objet social. Une enveloppe de 18,8 M€ a été mise à disposition.
- La société reste attentive à l'évolution de la pandémie Covid-19.
- Dans le cadre des incertitudes qui planent sur nombre d'institutions financières, la société reste particulièrement vigilante aux placements de trésorerie qu'elle est amenée à réaliser.
- A ce jour, le Conseil d'administration ne perçoit pas d'autres risques et incertitudes significatifs susceptibles d'influencer la situation de la société pour notre société que celles citées ci-avant.

DocuSigned by:

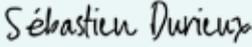
 0464BD61E8B5430...
 Marc DEGAUTE

Membre Comité de Direction

DocuSigned by:

 2A512C2CA540470...
 Jean-François ROBE

Membre Comité de Direction

DocuSigned by:

 D7B4A56D5F964CF...
 Sébastien DURIEX

Membre Comité de Direction

DocuSigned by:

 B8C690101B1C4AF...
 Philippe BUELEN

Président du Comité de Direction

DocuSigned by:

 7968A299F91D43E...
 André-Marie PONCELE

Vice-Président du Conseil d'Administration

DocuSigned by:

 BF8961B4101149E...
 Laurent LEVAUX

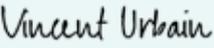
Président du Conseil d'Administration

DocuSigned by:

 B5936CD6C3544B2...
 Véronique CHARLIER
 Administrateur

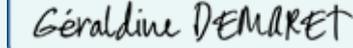
DocuSigned by:

 B5BE788ED90743B...
 Marie-Kristine VANBOCKESTAL
 Administrateur

DocuSigned by:

 D01B1A26A7F849F...
 Vincent URBAIN
 Administrateur

DocuSigned by:

 E95E6D99998C44B...
 Laurent ZECCHINI
 Administrateur

DocuSigned by:

 AAEDB980B8C44DA...
 Géraldine DEMARET
 Administrateur

DocuSigned by:

 5CDB58346209471...
 Emmanuel SERUSIAUX
 Administrateur





LIGNES DIRECTRICES

**RETROUVEZ NOS LIGNES DIRECTRICES ONLINE
SCANNEZ LE QR CODE CI-CONTRE.**

**PARTENAIRE DE VOS
INVESTISSEMENTS EN ACTION
SOCIALE ET EN SANTÉ**

CONTACTEZ-NOUS

PAR TÉLÉPHONE

+32 (0)4 220 24 94

PAR MAIL

info@walloniesante.be

PAR COURRIER

Wallonie Santé
Avenue Maurice Destenay, 13
4000 Liège

NOTRE SITE WEB

www.walloniesante.be



WALLONIE SANTÉ